

Opération d'aménagement de la salle modulable et de construction d'ateliers OPÉRA BASTILLE

REPONSES AU RAPPORT DE SYNTHÈSE DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE RELATIF A L'ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE A LA DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE PARIS



Le présent document a pour objet d'apporter des éléments de réponse aux observations du public formulées dans le cadre de l'enquête publique préalable à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Paris et relative à l'aménagement de la salle modulable et à la construction d'ateliers sur le site de l'Opéra Bastille, qui s'est déroulée du 18 mars au 19 avril 2019. Ces éléments ont été synthétisés par la Commission d'enquête.

1 Observations relatives au projet d'aménagement de la salle modulable

Rappel de l'analyse de synthèse

La Commission d'enquête interroge l'Opéra sur :

- *les hypothèses étudiées en matière d'implantation de la salle de répétition de l'orchestre et les raisons pour lesquelles il a été retenu de la reconstruire au-dessus de la salle modulable,*
- *les conséquences de ce choix sur les caractéristiques techniques de la salle modulable et de la salle de répétition. Et en quoi elles garantissent un fonctionnement optimum de ces 2 salles ?*

Hypothèses d'implantation étudiées

Différentes solutions ont été étudiées pour l'implantation de la salle de répétition de l'orchestre :

- Une première solution : en partie haute de la cage de scène de la salle modulable, restée inachevée lors de sa construction ;
- Une deuxième solution : dans le futur bâtiment des ateliers. Cependant, l'éloignement du plateau et des locaux des musiciens (loges, studios de répétition), ainsi que la contrainte de liaisons fonctionnelles difficiles avec le reste des espaces artistiques rendait cette solution peu envisageable ;
- Une troisième solution : dans l'actuel amphithéâtre situé sous la grande salle. Cette solution n'a pas pu être retenue du fait de la trop faible hauteur de l'amphithéâtre qui aurait nécessité d'annexer également le local technique situé en-dessous. Cette solution impliquait ainsi des travaux trop conséquents (modification de l'ensemble du système de ventilation de la grande salle).

Pour ces raisons fonctionnelles, techniques et financières, à l'issue du dialogue compétitif, seule la localisation de la salle de répétition dans la cage de scène de la salle modulable, a pu être retenue. Le détail de ce choix est explicité dans le **rapport de présentation de la déclaration de projet (pièce C-1, chapitre IV-3)**.

Caractéristiques techniques et fonctionnement

Afin de garantir son fonctionnement optimal et répondre aux objectifs acoustiques, la salle de répétition de l'orchestre doit pouvoir présenter les caractéristiques techniques suivantes : un volume minimal de 8 000 m³ et une hauteur minimale de 12 m.

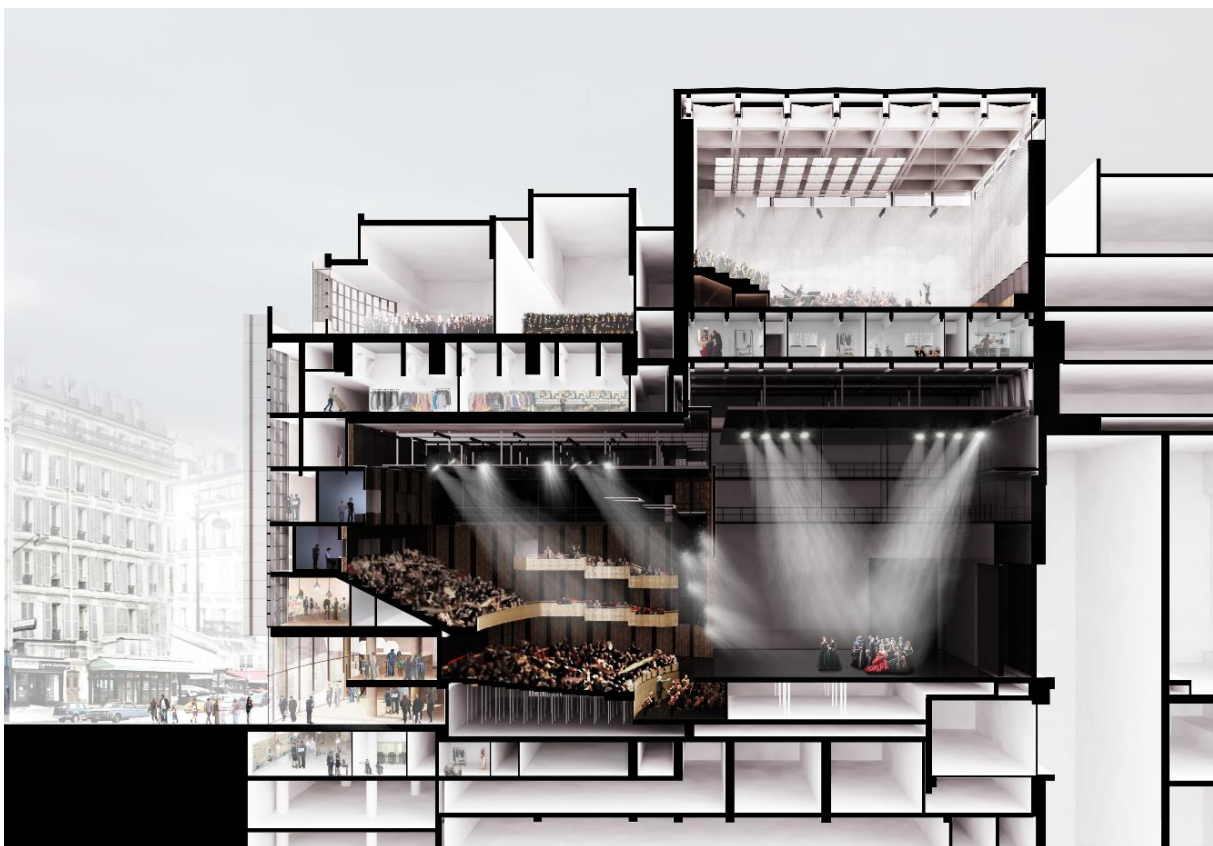
Ces dimensions permettront d'améliorer nettement l'acoustique de la salle par rapport à la salle existante dont le volume est d'environ 5 000 m³. Elles ont été fixées dans le programme initial et consolidées dans le cadre des études menées par les candidats durant la phase de dialogue compétitif.

Cette salle de répétition vient s'installer au niveau 8, dernier niveau accessible de l'établissement, au-dessus des cintres de la salle modulable. La hauteur ainsi dégagée, ainsi que la modularité de la salle modulable, permettront à l'Opéra de développer les trois fonctions prévues pour celle-ci :

- Accueillir des répétitions lyriques ou chorégraphiques destinées à Bastille ou à Garnier,
- Accueillir des représentations de l'Académie de l'Opéra (jeunes artistes et jeune public) ou des spectacles dans des formats innovants, ce qui correspond à la vocation d'origine de cette partie de l'Opéra Bastille tel qu'imaginé dans les années 1980 ;
- Développer des activités événementielles (location, congrès ...).

La salle de répétition de l'orchestre ainsi que la salle modulable permettront ainsi de répondre au besoin avéré de l'Opéra en salle de répétition, et pour élargir son offre culturelle.

La coupe ci-dessous présente la superposition des deux salles :



Détail de la salle de répétition au sein de la salle modulable

2 Observations relatives au projet d'extension des ateliers

Rappel de l'analyse de synthèse

Si certains élus se disent satisfaits du projet proposé et de l'opportunité qu'il représente, le directeur du CHNO alerte sur la hauteur du futur bâtiment des ateliers et son emplacement.

Une association va dans son sens et deux personnes s'interrogent sur les problématiques suivantes :

- *les différentes largeurs et hauteurs des « effets d'escaliers » le long de la façade rue de Lyon,*
- *l'accès à la promenade plantée pour les personnes à mobilité réduite,*
- *la localisation précise de la sortie « livraison ».*

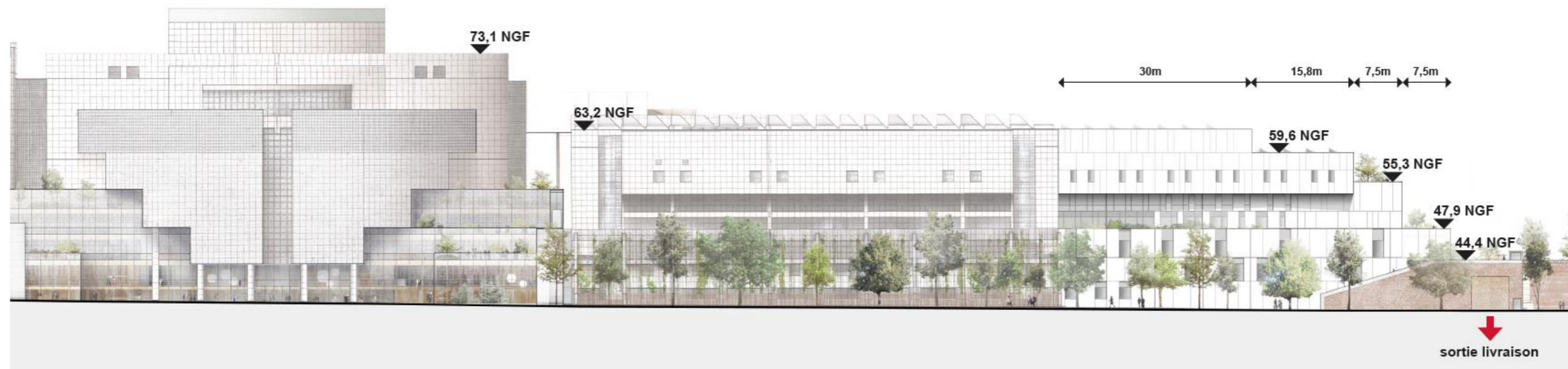
Détails des « effets d'escalier » le long de la façade rue de Lyon

Les observations formulées sur la hauteur et l'aspect architectural du futur bâtiment des ateliers sont traitées au chapitre 4.2 *Incidences du futur bâtiment de l'atelier des décors sur le CHNO*. Le traitement qualitatif du bâtiment a été largement étudié afin d'allier esthétique et modernité, tout en intégrant les contraintes fonctionnelles garantissant l'activité de l'Opéra. Les effets d'escaliers ou gradation des hauteurs participent à la qualité architecturale du futur bâtiment des ateliers et les pans de toiture inclinés permettront de dégager la vue, notamment depuis le CHNO.

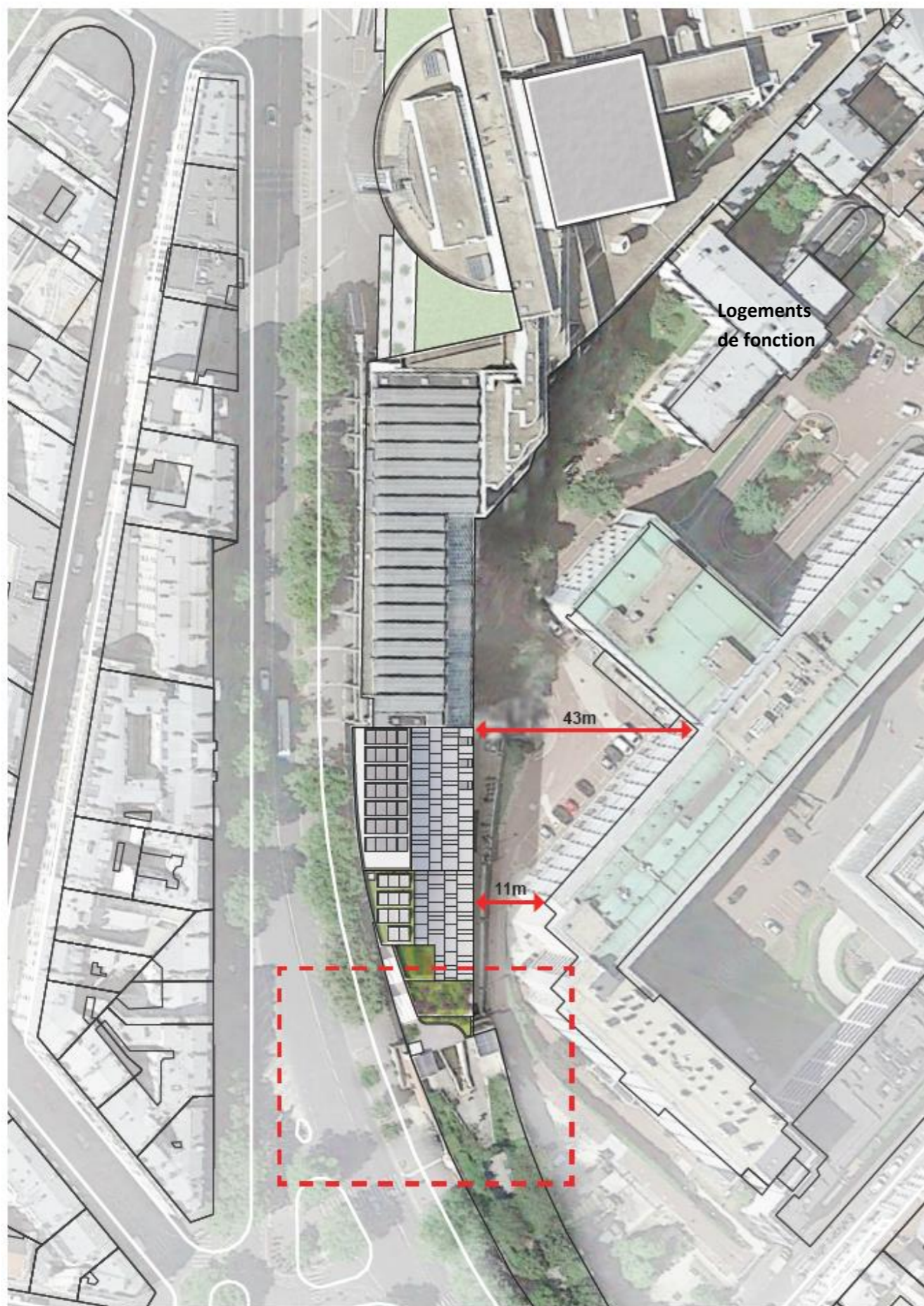
Accès pour les PMR et localisation de la sortie « livraison »

L'accès à la promenade plantée sera modifié par le projet. Celui-ci se fera désormais par le biais d'un escalier en pente douce construit dans le prolongement du Viaduc des Arts et de la rue de Lyon. Il est précisé qu'un accès pour les personnes à mobilité réduite est également prévu et qu'un ascenseur public sera réalisé.

Les plans ci-après permettent de localiser la sortie livraison, l'accès PMR, ainsi que les dimensions des différents niveaux de la façade rue de Lyon.



Coupe transversale et dimensions du futur bâtiment des ateliers de l'Opéra Bastille, depuis la rue de Lyon



Localisation de la sortie « livraison » et de l'accès PMR sur la rue de Lyon

3 Observations relatives à la mise en compatibilité du PLU de Paris

Rappel de l'analyse de synthèse

La Commission d'enquête interroge l'Opéra sur :

- l'étude menée sur un projet en conformité avec les règles actuelles du PLU,
- le cas échéant, les raisons pour lesquelles il n'a pas été retenu. Dans la négative, les raisons pour lesquelles cela n'a pas été fait.

Cage de scène

L'établissement d'un projet en conformité avec les règles d'urbanisme du PLU a été envisagé dans un premier temps au niveau de l'aménagement de la cage de scène. Cependant, il est apparu au regard des expertises réalisées par l'Opéra ainsi que par les candidats dans le cadre du dialogue compétitif, que la salle de répétition pâtirait, dans ce cas, de conditions acoustiques insuffisantes du fait des règles de hauteur définies au PLU en vigueur. C'est pourquoi, afin de disposer d'un volume satisfaisant pour les répétitions de l'orchestre et des chœurs, qui sont quotidiennes, tout au long de l'année, et d'un niveau acoustique primordial, il est nécessaire d'augmenter la hauteur de cage de scène. Toutefois, cette augmentation reste très limitée puisque le futur bâtiment ne dépassera que de 1,5 m le bâti actuel, sur l'emprise de la cage de scène, et restera ainsi en cohérence avec la hauteur actuelle du reste du bâtiment.

Le bilan avantages/inconvénients est ici favorable à cette faible augmentation de hauteur par rapport à l'enjeu que cela constitue pour l'Opéra National de Paris, avec le site de l'Opéra Bastille.

Ces éléments sont présentés plus précisément dans le **rapport de présentation de la déclaration de projet (pièce C-1, chapitre IV-3, p. 26-27)**.

Ateliers

S'agissant du futur bâtiment des ateliers, les études de faisabilité ont fait apparaître qu'une application stricte du PLU en vigueur engendrerait un manque de surfaces utilisables et en particulier une problématique de fonctionnement pour l'atelier de peinture des toiles, du fait de hauteurs sous plafond insuffisantes.

En effet, l'activité de peinture des toiles à l'italienne (à même le sol et nécessairement contigu à l'atelier actuel, au dernier étage des ateliers existants) nécessite une lumière naturelle par sheds orientés au nord et une hauteur sous plafond importante de façon à permettre l'installation de passerelles mobiles pour observer le travail d'en haut, avec du recul, ce qui explique la nécessité de construction au-delà du plafond des hauteurs actuellement autorisées.

Par ailleurs, au-delà de la problématique liée au fonctionnement global, le développement d'un projet « Ateliers » limité aux règles de hauteurs en vigueur n'aurait pas garanti la cohérence architecturale de l'ensemble du bâtiment de l'Opéra, dont ce dernier a le souci.

Ces éléments sont présentés plus précisément dans le **rapport de présentation de la déclaration de projet (pièce C-1, chapitre IV-2, p. 25-26)**.

4 Observations relatives aux incidences socio-économiques du projet

4.1 Incidences sur la circulation, en particulier rue de Charenton

Rappel de l'analyse de synthèse

L'encombrement journalier de la rue de Charenton est signalé par une personne riveraine.

Le Directeur du CHNO pressent une aggravation de la situation routière avec l'augmentation des flux générés par l'Opéra et le réaménagement de la place de la Bastille.

Une personne pose les questions suivantes :

- *l'estimation de l'empreinte carbone et de la pollution,*
- *la possibilité de faire cette logistique en banlieue sans venir passer dans la petite rue de Charenton,*
- *l'utilisation de tracteurs électriques,*
- *la possibilité de faire venir les containers par barges sur la Seine.*

Précisions sur le futur schéma de circulation rue de Charenton

Les incidences en termes de circulation sur la rue de Charenton sont pour l'essentiel liées au réaménagement de la place de la Bastille et au plan de circulation. La Ville de Paris, contactée à ce sujet, précise que ce réaménagement de la place de la Bastille maintient les accès existants au CHNO (rue Charenton, 19 rue Moreau, rue de Lyon via parking Bastille), même si la suppression du caractère de rond-point de la place de la Bastille modifie le sens de circulation global et l'accès direct à la rue de Charenton depuis le nord de la place de la Bastille. Du reste, dans le cadre de l'élaboration de ce réaménagement de la place de la Bastille, les mesures de circulation ont semble-t-il été présentées au CHNO, sans opposition de ce dernier.

Par ailleurs, la Mairie n'a pas eu connaissance, avant la présente enquête publique, du souhait de modification des accès du CHNO tel qu'il est évoqué dans le courrier déposé lors de l'enquête concernant l'Opéra.

Le schéma de circulation des véhicules de l'Opéra sera inchangé, avec un accès aux quais de livraison par la rue de Charenton et une sortie sur la rue de Lyon.

Afin de tenir compte de l'augmentation du flux de véhicules estimé dans le cadre du projet de réaménagement de l'Opéra Bastille, des mesures seront mises en place pour améliorer la circulation interne dans l'enceinte de l'Opéra et fluidifier les déplacements sur le site et, de fait, à ses abords.

A cet effet, deux nouveaux quais de déchargement seront créés et les livraisons ou chargements seront organisés de manière à fluidifier au maximum les mouvements d'entrée sur la rue de Charenton. Le poste de contrôle d'accès des livraisons sera déplacé en début de voie et un poste de chef de quai sera créé afin d'optimiser l'attente des véhicules à l'intérieur de la parcelle et d'orienter rapidement les livraisons, avec pour objectif d'éviter toute attente.

Pour mémoire, comme indiqué dans le **rapport de présentation de la déclaration de projet (chapitre II-4)**, les 2000 véhicules de livraison supplémentaires environ qui seront liés au projet, représentent environ 5 à 6 véhicules par jour, ce qui reste faible au regard des 21 000 à 28 000 véhicules/jour qui transitent par la place de la Bastille.

Empreinte carbone et étude d'une délocalisation en périphérie

L'empreinte carbone des flux futurs de circulation liés au projet d'aménagement de l'Opéra Bastille n'a pas été calculée.

S'agissant de la localisation possible d'un site en banlieue, il est rappelé l'intérêt du projet de recentrer les ateliers au cœur de Paris, directement sur le site de l'Opéra Bastille. Cela permet ainsi d'optimiser le fonctionnement global de l'Opéra national de Paris par le regroupement de différentes activités et l'aménagement de nouveaux espaces au plus près des lieux de spectacles.

De plus, le choix d'un site excentré aurait pour effet d'augmenter la distance des déplacements et donc la pollution générée, car dans tous les cas, des livraisons de décors à l'Opéra Bastille seraient nécessaires.

Utilisation de véhicules électriques

L'ensemble des véhicules de l'Opéra doit progressivement passer au gaz pour les poids lourds et à l'électrique pour les véhicules utilitaires légers. Le transport des conteneurs se fait par tracteurs SPL diesel de normes Euro V ou VI. Lorsque le marché des poids lourds au GNV (ou hydrogène) sera mature, l'Opéra envisage d'adapter son cahier des charges afin de privilégier ces véhicules "verts".

Solution du transport fluvial

L'acheminement des containers par barge est envisagé entre les sites de stockage des containers, à Gennevilliers et Longueuil. L'utilisation de ce mode de transport dans Paris nécessite des installations lourdes de déchargement qui n'existent pas aujourd'hui.

4.2 Incidences du futur bâtiment de l'atelier des décors sur le CHNO

Rappel de l'analyse de synthèse

Le Directeur du CHNO demande la réalisation d'une étude sur les ombres portées afin de connaître l'impact de l'atelier sur le bâtiment hospitalier. Il exprime sa vive inquiétude à voir construire l'atelier des décors qui selon lui « méconnaît les intérêts du CHNO et ne préserve pas le service public hospitalier ». Il indique que la façade de l'atelier conduit à « enfermer les patients derrière un bloc de béton », et estime que « la hauteur du projet est un élément extrêmement préjudiciable au CHNO ».

Le projet pourrait ainsi remettre en cause la qualité et les conditions de la prise en charge des patients.

La problématique de l'accessibilité du CHNO est de nouveau abordée, avec la possibilité de déplacer son entrée rue de Lyon.

La Commission d'enquête demande également des précisions sur :

- *les types de traitement architecturaux envisagés pour les plans inclinés coté CHNO,*
- *les distances de la façade et les différents décrochements du futur bâtiment « atelier » avec le CHNO et l'extrémité coté promenade plantée,*
- *la prise en compte de la présence du CHNO dans l'élaboration du programme et la conception du projet.*

Etude sur les ombres portées vis-à-vis de la façade du bâtiment du CHNO

Une étude relative aux ombres portées du futur bâtiment des ateliers sur le CHNO a été établie par l'équipe d'architectes et transmis aux CHNO le 12 avril 2019. Cette étude est jointe au présent mémoire en réponse. Il est précisé que, comme le montre l'étude jointe en annexe, la façade du CHNO qui sera située à l'arrière des futurs ateliers, étant exposée au Nord-Ouest, est déjà actuellement la majeure partie de la journée dans sa propre ombre.

A noter que, depuis le concours architectural et la reprise d'esquisse, l'Opéra National de Paris et les architectes retenus ont affiné le projet : ainsi, le bâtiment a fortement diminué en taille et en volume et la nouvelle volumétrie assure un meilleur ensoleillement au CHNO.

Enfin, il est précisé que la future construction des ateliers n'aura aucune incidence sur les logements de fonctions du CHNO car ils sont relativement éloignés de ces futurs ateliers.

Problématique du projet d'accès du CHNO

Le sujet du fonctionnement du CHNO, en particulier sa problématique de desserte, n'a jamais été évoqué par cet établissement auprès de l'Opéra national de Paris avant le 15 février 2019, et ce, malgré la rencontre du 13 juillet 2018, organisée à l'initiative de l'Opéra, dans le but justement de faire le point sur les objectifs du projet salle modulable / ateliers Bastille au regard des enjeux à la proximité de l'hôpital.

Lors de cette rencontre du 13 juillet, seuls les sujets liés aux ombres portées, aux vues depuis et vers les CHNO, et au maintien de la liaison avec le parking, ont été abordés.

Si l'on remonte plus dans le temps, même si la modification des accès de l'hôpital a sans doute été envisagée au cours des quarante dernières années, le projet d'un accès par la parcelle de l'Opéra sur la rue de Lyon n'a, à la connaissance de l'Opéra national de Paris, jamais été envisagée. En 1988, le CHNO a sollicité de la mairie un accès sur l'avenue Daumesnil. Lors de la réunion en mairie du 15 mars 1988, il a été conclu :

- que cet accès était concevable en utilisant l'une des voutes proches de la rue Moreau destinées à l'hôpital,
- que les problèmes de circulation devraient être étudiés dans le détail avec la ville.

Il est également noté que la mairie du 12^{ème} arrondissement de Paris n'avait pas connaissance, avant la présente enquête, du souhait du CHNO d'envisager un accès par la rue de Lyon.

Par ailleurs, il est précisé que l'unité foncière de l'hôpital ne débouchant pas directement sur la rue de Lyon, un accès depuis cette voie nécessiterait de traverser la propriété d'un tiers (terrain actuel dit « des délaissés »), par le biais d'une servitude de passage.

Or, **aucune servitude privative d'accès n'est connue à ce jour sur ce terrain**. De plus, aucune servitude de vue, zone non aedificandi ou accès complémentaire n'a été acté entre 1986 et aujourd'hui, au document d'urbanisme, concernant ce « terrain des délaissés ».

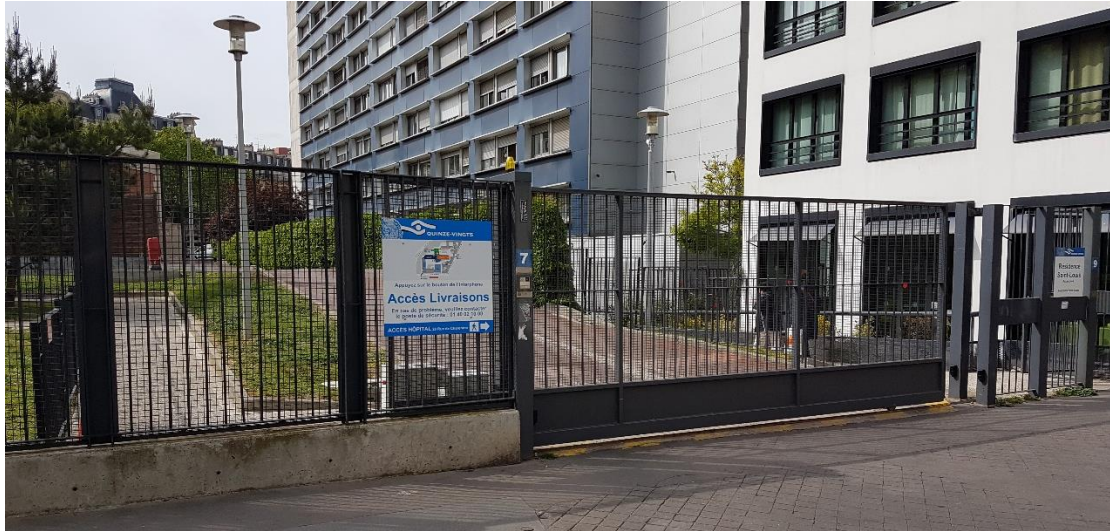
Ainsi, la problématique des accès du CHNO n'aurait pas pu être mieux appréhendée par l'Opéra.

Cela étant établi, il est important de rappeler que **le projet d'extension de l'Opéra n'a aucune incidence sur les accès existants ou sur l'intérieur de la parcelle du CHNO** et donc sur les travaux de restructuration des étages 4 et 5 du CHNO actuellement en cours ou sur tout autre projet de réorganisation que pourrait mener l'hôpital.

En résumé, sur la question des accès du CHNO :

- Le projet d'extension de l'Opéra n'a aucune incidence sur les accès existants du CHNO ou sur tout projet de restructuration interne que pourrait mener celui-ci,
- Le projet de création d'un accès par la rue de Lyon via la parcelle de l'Opéra n'a jamais été porté à la connaissance de l'Opéra avant le 15 février 2019,
- Aucune servitude n'est actée au document d'urbanisme sur la parcelle de l'Opéra permettant au CHNO d'envisager un accès à la rue de Lyon via celle-ci.

D'autres pistes semblent en outre envisageables pour créer un accès alternatif à la rue de Charenton, notamment par une réorganisation de la circulation interne du CHNO avec exploitation de l'accès véhicules rue Moreau.



Vue de l'accès livraison actuel du CHNO depuis la rue Moreau

Prise en compte de la présence du CHNO et des échanges avec ce dernier

Des différents échanges des années 1980 avec les Quinze-Vingts, il ressort :

- le besoin d'un certain recul de la façade arrière des bâtiments des ateliers par rapport à l'hôpital, ce qui est pris en compte par le projet,
- une composition architecturale de la façade arrière évitant les vues trop directes sur l'hôpital, ce qui est pris en compte par le projet,
- si possible une certaine réduction de hauteur des façades, notamment de la façade côté hôpital, en accentuant la gradation de hauteur. Un accord avait été trouvé, comme précisé dans le compte-rendu de la réunion du 15 mars 1988 en mairie de Paris sur la hauteur des ateliers aujourd'hui existant et que l'extension prévue prolongera simplement,
- des problématiques liées au chantier global de création de l'opéra Bastille.

La présence du CHNO et les différents points actés et présentés ci-avant ont été pris en compte dans l'élaboration du programme et dans la conception du présent projet.

L'organisation verticale du programme de l'extension, entre l'Opéra Bastille existant et le viaduc des Arts, est divisée en trois volumes prolongeant la continuité formelle et fonctionnelle des ateliers. La décomposition en trois bandes (peinture/costume/montage) de la façade des ateliers par Carlos Ott est étendue.

Face à l'hôpital des Quinze-Vingts, le volume s'articule en deux pans de toiture inclinés à 45 degrés qui suivent le retrait de la limite parcellaire du terrain des délaissés tout en offrant un volume intérieur

capable maximal pour les ateliers. Ce nouveau volume offre une lecture plus dynamique et rythmée côté est, tout en préservant un apport de lumière et des vues vers le ciel pour l'hôpital.

Au sud, face à la coulée verte, les retraits successifs des trois volumes permettent de dégager plus de vues depuis le CHNO tout en proposant des terrasses végétalisées pour le personnel de l'Opéra Bastille.

Le projet d'aménagement de l'Opéra Bastille améliore nettement la vue en termes de qualité architecturale et paysagère par rapport à l'état actuel (entreposage de matériaux, bennes).

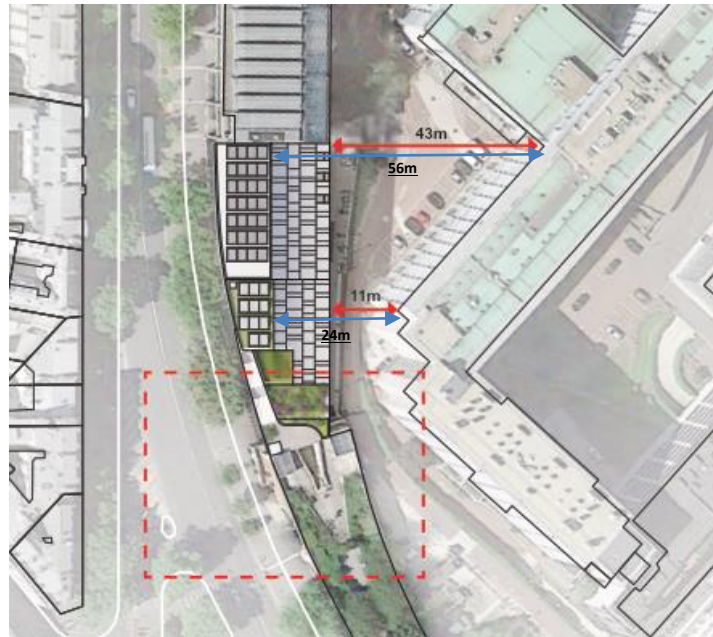


Vue du futur bâtiment des ateliers de l'Opéra Bastille depuis la rue de Lyon



Vue du futur bâtiment des ateliers de l'Opéra Bastille depuis la promenade plantée

Le zoom ci-dessous présente les distances entre le projet et le CHNO au droit de l'extension des ateliers. Ces distances de 11m et 43m à RDC, augmentent à partir du niveau 4 en suivant les plans inclinés, pour atteindre 24m et 56m en partie haute.



Détail des distances entre le futur bâtiment des ateliers de l'Opéra Bastille et le CHNO

nuisances : « *Un des enjeux forts de la réhabilitation du site de l'Opéra est la mise en place d'un chantier vert pour limiter les nuisances au sein de l'Opéra et sur le voisinage (notamment l'hôpital des XV-XX), et réduire l'empreinte écologique de la phase chantier* ».

L'Opéra veillera à limiter les nuisances pour les riverains en imposant au constructeur de pré-fabriquer certains éléments de chantier à l'extérieur du site.

Les équipements (grues, véhicules) seront choisis en fonction de leurs caractéristiques sonores. Des mesures acoustiques durant la phase travaux seront effectuées afin de s'assurer du non-dépassement des seuils réglementaires.

L'Opéra national de Paris s'est adjoint, dès la phase de programmation, les compétences d'un bureau d'études environnemental qui l'accompagnera notamment sur toute la durée des études et des travaux, en lien avec le bureau d'études environnemental de la maîtrise d'œuvre.

Le suivi du chantier sera ainsi mis en place selon la démarche Bâtiments Durables Franciliens (niveau argent) dans laquelle s'inscrit le projet, notamment au regard des nuisances pouvant être générées par le déroulement du chantier.

A cet effet, une charte chantier sera vérifiée par l'AMO environnement et la MOE environnementale et appliquée par les entreprises.

6 Observations relatives à la participation du public et intérêt général

6.1 Sur la participation du public

Rappel de l'analyse de synthèse

Des observations ont portées sur :

- *la concertation préalable entre l'Opéra de Paris et le CHNO, et le manque d'échanges qui semble transparâtre,*
- *le manque de publicité sur ce projet vis-à-vis de la population.*

Conformément à la procédure en vigueur, le projet a fait l'objet des mesures de publicité règlementaires (insertion d'un avis dans la presse 15 jours avant l'ouverture de l'enquête, rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci, affichage en mairie et à proximité des ouvrages concernés...).

Deux rencontres avec le CHNO ont été organisées par l'Opéra :

- le 13 juillet 2018 : réunion entre l'Opéra (Mme Charpy et Monsieur Vasseur) et le CHNO (Mme Marchandet), durant laquelle ont été présentés le projet, l'information sur la procédure de dialogue compétitif (en cours à cette période). Une visite des chambres au +5 a été réalisée. En revanche, le projet de déplacement des urgences et d'accès n'a pas été évoqué par le CHNO lors de cette réunion.
- Le 15 février 2019 : réunion entre l'Opéra (Monsieur Thiellay et Mme Charpy) et le CHNO (Monsieur Segovia, Madame Marchandet, le directeur des travaux et deux avocats) durant laquelle l'Opéra a présenté le projet lauréat (suite à la notification du marché de maîtrise d'œuvre le 28 janvier 2019 qui permettait de lever la confidentialité du dialogue compétitif).

L'Opéra a par ailleurs transmis au CHNO les éléments graphiques du projet le 27 février (offre finale), puis le 12 avril 2019 (dossier de reprise d'esquisse).

A cela s'ajoutent :

- une lettre d'information diffusée aux riverains le 18 février 2019 (annexée au présent document),
- une présentation du projet d'extension de l'Opéra Bastille aux Conseils de quartier le jeudi 21 février 2019. Les principales remarques qui ont été énoncées lors de cette présentation étaient favorables au projet d'extension de l'Opéra et ont porté sur la liaison avec le viaduc, l'amélioration de l'image du quartier et la communication qui sera menée sur le déroulement du chantier.

6.2 Sur le contenu du dossier d'enquête publique

Rappel de l'analyse de synthèse

Différents points sont relevés au sujet du contenu du dossier d'enquête publique :

- *les carences concernant l'environnement immédiat du projet, notamment sur la mitoyenneté avec l'hôpital des XV-XX,*
- *les impacts du projet sur l'activité et le fonctionnement du CHNO,*
- *les motifs qui ont conduit à ne pas réaliser l'atelier des décors dans les années 1980,*
- *les impacts sur la circulation / l'accès à l'hôpital, ainsi que la question des ombres portées.*

La présence de l'hôpital des Quinze-Vingts à proximité immédiate du site de l'Opéra Bastille est évoquée dans le **rapport de présentation du dossier de déclaration de projet**, dans le chapitre portant sur les caractéristiques du secteur d'étude ainsi que dans le descriptif des principes d'aménagement du projet (**pièce C-1, chapitres I-2 et II-3**).

Le dossier de déclaration de projet pourra être complété par l'étude architecturale produite sur les ombres portées et l'absence d'incidences significatives sur les conditions de circulation dans la zone d'études vis-à-vis des Quinze-Vingts.

Vis-à-vis du fonctionnement et de l'activité du CHNO, l'aménagement de la salle modulable et de constructions d'ateliers sur le site de l'Opéra Bastille n'aura pas d'impact direct. L'ensemble des mesures prises par l'Opéra en termes d'organisation logistique, telles que détaillées dans la partie 4.1 du présent document, permettra de minimiser l'impact sur la circulation.

Historiquement, le courrier du Ministère de l'Economie, des finances et de la privatisation à M. le Chef de la mission de Contrôle des organismes chargés de la réalisation des grandes opérations d'architecture et d'urbanisme du 9 octobre 1986 indiquait l'abandon du projet de construction des Ateliers de Décors et précisait que « *les zones 4 et 5 (ateliers) ne feront l'objet d'aucun marché nouveau dans l'attente d'une redéfinition de l'affectation de cette surface, en liaison avec le promoteur qui la prendra en charge* ». Ce courrier n'évoque pas le CHNO.

Le maintien d'un aménagement sur le terrain dit « des délaissés » a été acté par courrier du Ministère de la Culture et de la Communication du 14 avril 1988 et a été attribué à la SAE. Ainsi, il n'a jamais été imaginé de laisser libre ce terrain pour préserver le CHNO.

6.3 Sur l'intérêt général du projet

Rappel de l'analyse de synthèse

Le Directeur du CHNO estime que l'intérêt général du projet doit s'apprécier in concerto et ne peut être dissocié de l'intérêt général auquel répondent les services publics, à savoir celui du CHNO. Selon lui « l'intérêt général est donc contestable au regard des inconvénients que représente une telle opération pour le CHNO ».

Une association considère que l'intérêt général du projet est « faible eu égard au coût financier de l'opération de déménagement rapporté aux gains escomptés ».

A aucun moment, il n'a été souhaité mettre en opposition l'intérêt général du projet d'aménagement de l'Opéra Bastille par rapport à celui des Quinze-Vingts. Les deux établissements, l'Opéra national de Paris et le Centre hospitalier national d'ophtalmologie, poursuivent chacun des missions de service public conforme à l'intérêt général, ce qui n'a pas à être discuté ici.

L'Opéra a cherché à échanger et à communiquer avec le CHNO à toutes les étapes du projet, et en particulier durant la phase de dialogue compétitif, afin de pouvoir définir un projet en concertation avec l'hôpital.

Différentes dispositions ont été prises afin de limiter les incidences qui pourraient porter préjudice au fonctionnement de l'hôpital des Quinze-Vingts, à savoir :

- la limitation des vues directes depuis le bâtiment Ateliers sur l'hôpital,
- le maintien du recul règlementaire de la future façade des ateliers par rapport à l'hôpital. Au sujet de ce recul, aucune modification n'est apportée par la mise en compatibilité du PLU de Paris.

De plus, le projet de l'Opéra Bastille n'est pas de nature à remettre en cause un quelconque aménagement qui pourrait voir le jour sur le site du CHNO.

S'agissant du bilan coûts/avantages de l'aménagement de la salle modulable et de constructions d'ateliers sur le site de l'Opéra Bastille essentiel pour l'examen de l'intérêt du projet, il est indiqué que :

- la libération d'une partie des Ateliers Berthier (dans le 17^{ème} arrondissement de Paris) et la fin d'exploitation de ce site génèrera une économie estimée à 445 k€, et permettra à l'Etat d'y aménager une autre site culturel d'intérêt general (la Cité du theatre, avec la Comédie française, le Théâtre de l'Europe/Odéon et le Conservatoire d'art dramatique),
- les dépenses nouvelles de fonctionnement sur le site de l'Opéra Bastille sont estimées à 815 k€,
- les recettes supplémentaires liées au projet sont estimées entre 2,213 et 2, 773 M€.

Au total, l'opération pourrait dégager pour l'Opéra de Paris un solde annuel positif compris entre 1,8 et 2,4 M€.

Le détail de ce bilan est présenté dans la pièce **Intérêt général du projet du dossier de déclaration de projet (pièce B - chapitre II-3)**.

Donner une vocation de service public à la salle modulable, dont seule l'enveloppe externe a été construite, et regrouper l'ensemble des ateliers de l'Opéra national de Paris sur le site de Bastille, répond ainsi parfaitement à un projet d'intérêt général.

7 Observations sur d'autres thèmes

Rappel de l'analyse de synthèse

Les observations portent sur d'autres thématiques sans lien avec l'objet de l'enquête publique.

Les autres thèmes abordés étant hors sujet par rapport au projet d'aménagement de l'Opéra Bastille, aucune réponse ne sera ici apportée.

ANNEXES

1. Lettre d'information diffusée aux riverains le 18 février 2019
2. Etude sur les ombres portées générées par le futur bâtiment des ateliers

Lettre d'information diffusée aux riverains le 18 février 2019



LES TRAVAUX

Les travaux auront lieu de septembre 2020 à novembre 2022. Il s'effectueront avec un maintien du fonctionnement normal de l'Opéra Bastille.

L'Opéra veillera à limiter les nuisances pour les riverains en imposant au constructeur de pré-fabriquer certains éléments de chantier à l'extérieur du site.

Les équipements (grues, véhicules) seront choisis en fonction de leurs caractéristiques sonores.

Des réunions seront organisées avec les riverains au cours de l'année 2020 pour présenter le phasage exact des opérations de travaux.

Vous serez également informés régulièrement de l'évolution du chantier par affichage sur place et distributions d'informations dans les boîtes aux lettres.

L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Dans le cadre de l'opération, une mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme est nécessaire pour permettre le prolongement des ateliers dans une volumétrie cohérente avec l'existant.

Une enquête publique relative au projet se déroulera du 11 mars au 12 avril 2019.

Une présentation du projet à destination du conseil de quartier sera donnée prochainement.

Le dossier de l'opération est également disponible sur le site Internet :

www.operabastille.enquetepublique.net

Un espace vous permet d'y déposer directement vos observations en vue de l'élaboration du rapport d'enquête public par le commissaire enquêteur.



MAÎTRE D'OUVRAGE :

Opéra national de Paris

MAÎTRE D'ŒUVRE :

Cabinet Henning LARSEN et associés

CONTACT :

Pendant toute la durée du projet et pour toute information, vous pouvez contacter l'Opéra de Paris à l'adresse suivante : smoab@operadeparis.fr.

L'OPÉRA BASTILLE SE TRANSFORME ET S'AGRANDIT

TERMINER L'OPÉRA BASTILLE 30 ANS APRÈS



« Le 28 janvier 2019, l'Opéra national de Paris a désigné l'architecte chargé de mener à son terme le projet d'aménagement de la Salle modulable et de construction d'ateliers sur le site de l'Opéra Bastille. Le cabinet danois Henning Larsen Architects a notamment réalisé l'Opéra de Copenhague au Danemark.

La continuité architecturale entre l'Opéra et le Viaduc des Arts sera restaurée par la construction d'un bâtiment neuf dans le prolongement des ateliers existants.

Le nouvel Opéra constituera un facteur d'attractivité et de dynamisme pour le quartier : un plus grand nombre de spectacles sera programmé à partir de la saison 2022-2023 et l'offre culturelle sera diversifiée.

Nous pourrions aussi regrouper sur le site de l'Opéra Bastille les activités de fabrication de décors et de stockage des costumes qui s'effectuent actuellement au sein des ateliers Berthier situés dans le 17^e arrondissement de Paris, ce qui donnera une nouvelle vie aux espaces de l'Opéra situés côté rue de Lyon en repensant totalement l'accueil du public en lien avec l'ouverture d'une nouvelle salle de spectacle. »

Stéphane LISSNER — Directeur général de l'Opéra national de Paris



UN OPÉRA AU CŒUR DE LA VILLE

PASS CULTURE 12^e

L'Opéra propose régulièrement des offres (événements, visites...) aux détenteurs du Pass Culture.

CONSERVATOIRE PAUL DUKAS

Partenariat avec l'Académie de l'Opéra de Paris.

PARICULTEURS

Partenariat avec la Ville de Paris pour développer l'agriculture urbaine en toiture de l'Opéra.

ÉDITORIAL



« Alors que la place de la Bastille continue

sa transformation, je me réjouis que l'Opéra Bastille, acteur culturel emblématique de l'est parisien, se prolonge rue de Lyon et continue de développer sa programmation culturelle grâce à une salle encore plus performante. Ce projet est une opportunité unique pour enfin réaliser la pièce manquante entre la place de la Bastille et la coulée verte René-Dumont grâce à la création d'une nouvelle liaison. Un nouvel accès PMR, par un ascenseur, sera aménagé et un espace végétalisé et arboré permettra de rejoindre la rue de Lyon. Le partenariat entre l'Opéra Bastille et la Mairie du 12^e arrondissement se consolide, dans la lignée des projets ambitieux menés avec le Pass Culture, le Conservatoire Paul Dukas ou l'appel à projet Parisculteurs. »

Catherine BARATTI - ELBAZ
Maire du 12^e
arrondissement Paris

LES NOUVEAUX ESPACES D'ACCUEIL EN 5 POINTS

1. UNE NOUVELLE SALLE DE SPECTACLE QUI RESPECTE L'ARCHITECTURE D'ORIGINE

Le projet conserve les caractéristiques principales du bâtiment d'origine et notamment la forme cylindrique de la façade. Il maintient ainsi le lien architectural avec la face arrondie du bâtiment située place de la Bastille et correspondant à la grande scène de l'Opéra.



LES NOUVEAUX ATELIERS EN 3 POINTS

1. UN TRAIT D'UNION AVEC LE BÂTIMENT EXISTANT

La façade des nouveaux ateliers s'inscrit dans les proportions du bâtiment actuel, tout en proposant une matérialité et une architecture contemporaines. Des terrasses végétalisées en retrait successif accentueront le lien avec la promenade plantée tout en dégagant la vue depuis l'hôpital des Quinze-vingt.

2. UN ACCÈS REPENSÉ AU VIADUC DES ARTS

L'accès à la promenade plantée se fera par le biais d'un escalier en pente douce construit dans le prolongement du Viaduc des Arts et de la rue de Lyon. Les briques existantes seront réutilisées pour assurer la cohérence de l'ouvrage actuel. Un accès pour les personnes à mobilité réduite est également prévu à travers la construction d'un ascenseur PMR.

3. UN HAUT DEGRÉ D'EXIGENCE ENVIRONNEMENTALE

Le projet prévoit l'usage de matériaux écologiques. Les ateliers seront ainsi revêtus en façade sud d'un bois issu de forêt gérées durablement.

La consommation d'énergie sera limitée par l'apport de lumière naturelle offert par les surfaces vitrées. Des panneaux solaires installés en toiture assureront une production locale d'électricité.

Les consommations d'eaux seront réduites grâce la récupération des eaux de pluie et leur réutilisation pour la peinture des décors ou pour l'arrosage des espaces verts en toiture.

2. UN HALL D'ACCUEIL OUVERT ET CONVIVIAL

La construction de façades en verre s'avancant sur la rue de Lyon permettra la création d'un grand hall d'accueil du public convivial et largement éclairé par la lumière naturelle. Les espaces situés autour du cylindre, actuellement délaissés et mal éclairés, seront ainsi réinvestis.

3. UN ESPACE BILLETTERIE REPENSÉ ET PLUS ACCESSIBLE

L'espace billetterie situé entre la place de la Bastille et la nouvelle salle de spectacle deviendra un lieu d'accueil confortable avec notamment la suppression des guichets traditionnels et la création d'espaces d'échanges interactifs entre les agents de l'Opéra et les visiteurs. La construction modulaire, installée provisoirement au 120 rue de Lyon pour le contrôle des visiteurs et du personnel, sera retirée.

4. LA CRÉATION DE TERRASSES VÉGÉTALISÉES

Le projet permettra de s'emparer de nouveaux espaces extérieurs avec la création de terrasses végétalisées sur deux étages situées de part et d'autre du cylindre.

5. UN NOUVEAU RESTAURANT ET DES ESPACES DEDIES AUX ENTREPRISES

Un restaurant accessible toute l'année sera construit au sein de l'Opéra et accessible directement depuis l'extérieur. Des espaces de conférence seront mis à la disposition des entreprises ou de tiers souhaitant y organiser des événements privés.

LES CHIFFRES

59 MILLIONS €

Coût total de l'opération, financé par le Ministère de la Culture.

110 000 M²

Surface actuelle de l'Opéra Bastille.

12 000 M²

Surfaces impactées par le projet.

2 745 places

Capacité d'accueil de la grande salle.

800 places

Capacité d'accueil de la nouvelle salle de spectacle.



Etude sur les ombres portées générées par le futur bâtiment des ateliers

**Henning
Larsen** —



RR&A
REICHEN ET ROBERT & ASSOCIES
ARCHITECTES-URBANISTES



dUCKS scénO



PEUTZ



cet
INGÉNIEURIE

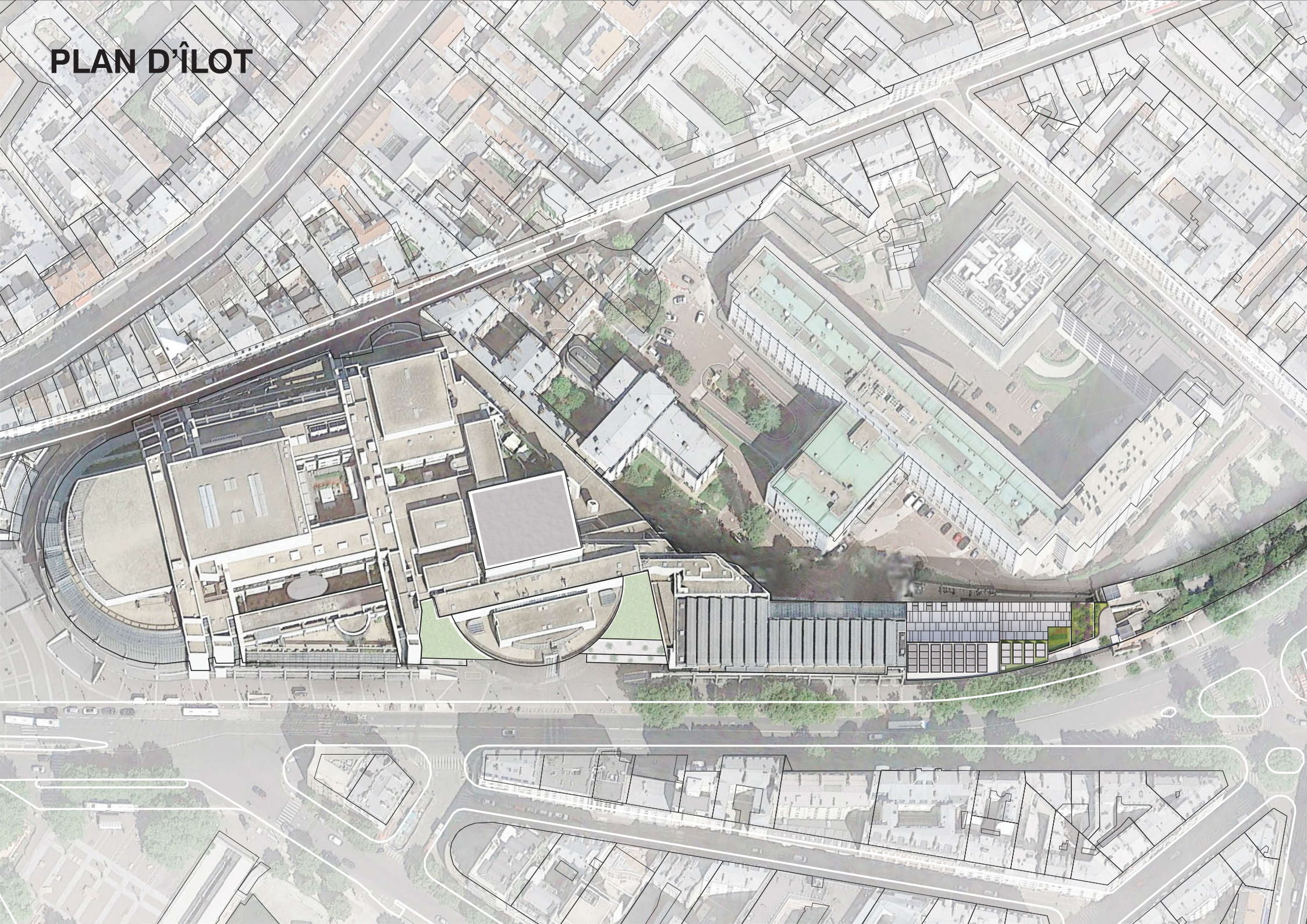
OPÉRA
NATIONAL
DE PARIS

OPERA BASTILLE
Salle Ultra-Modulable et Ateliers

REPRISE D'ESQUISSE

ÉTUDE D'IMPACT DES ATELIERS au 11.03.19

PLAN D'ÎLOT









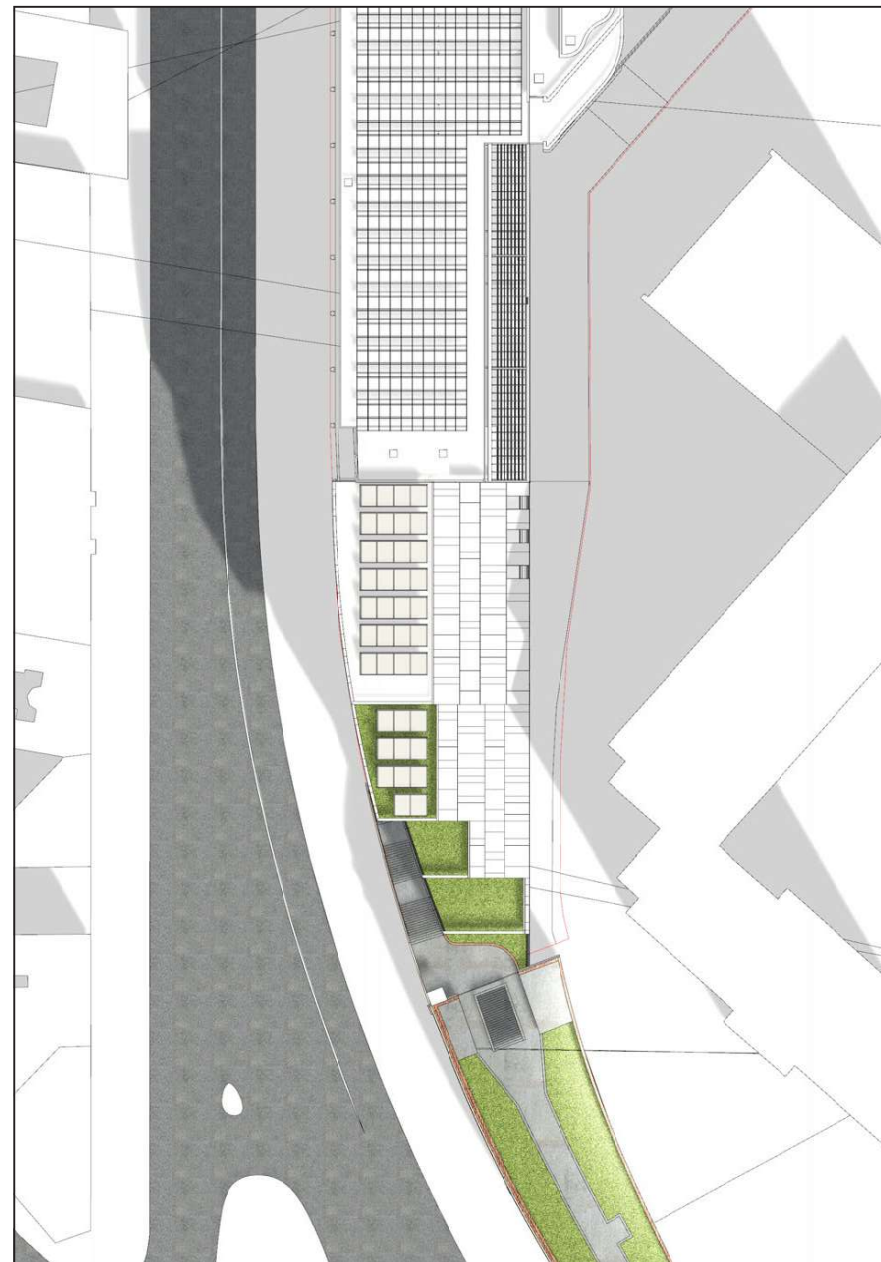




ÉTUDE DES OMBRES PORTÉES AU 15 FÉVRIER

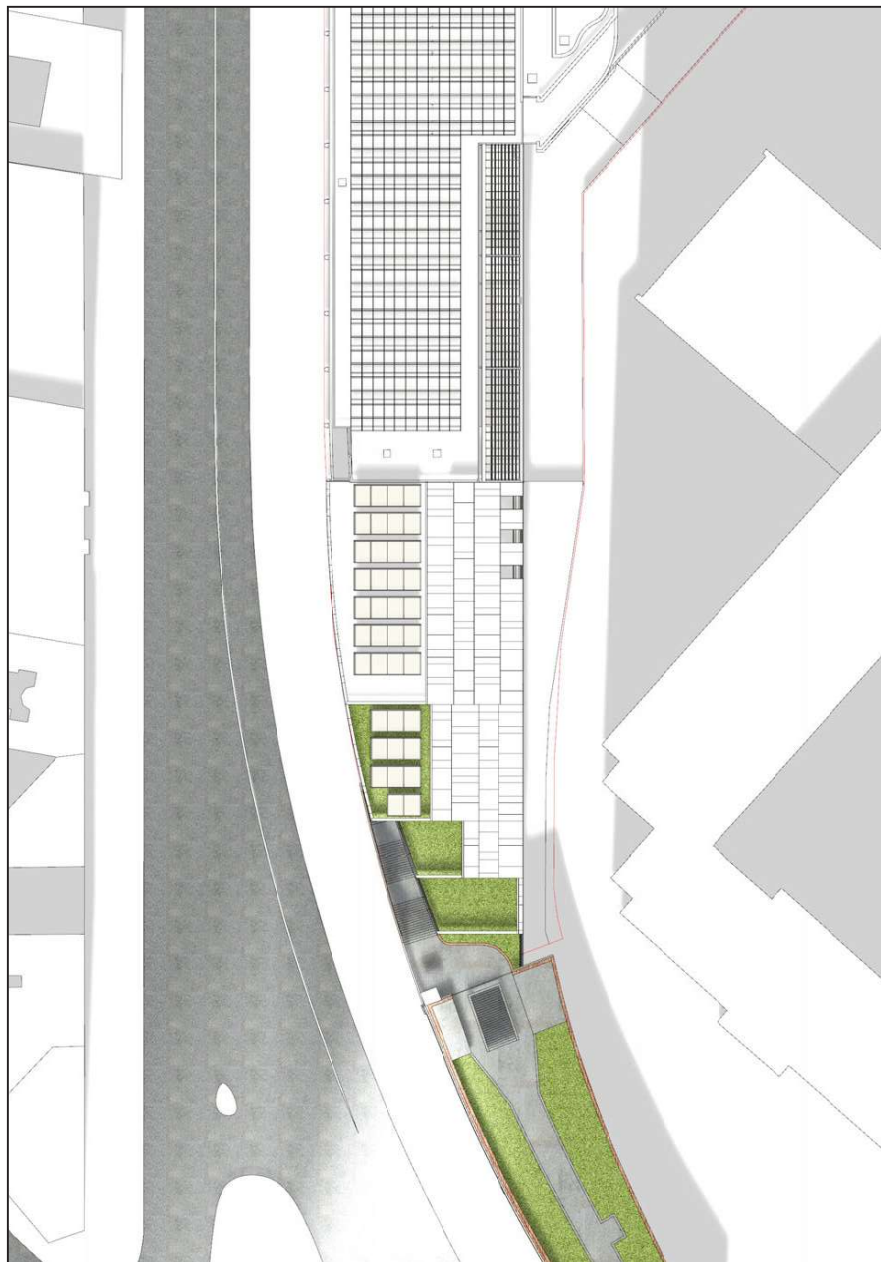


15 février à 10h

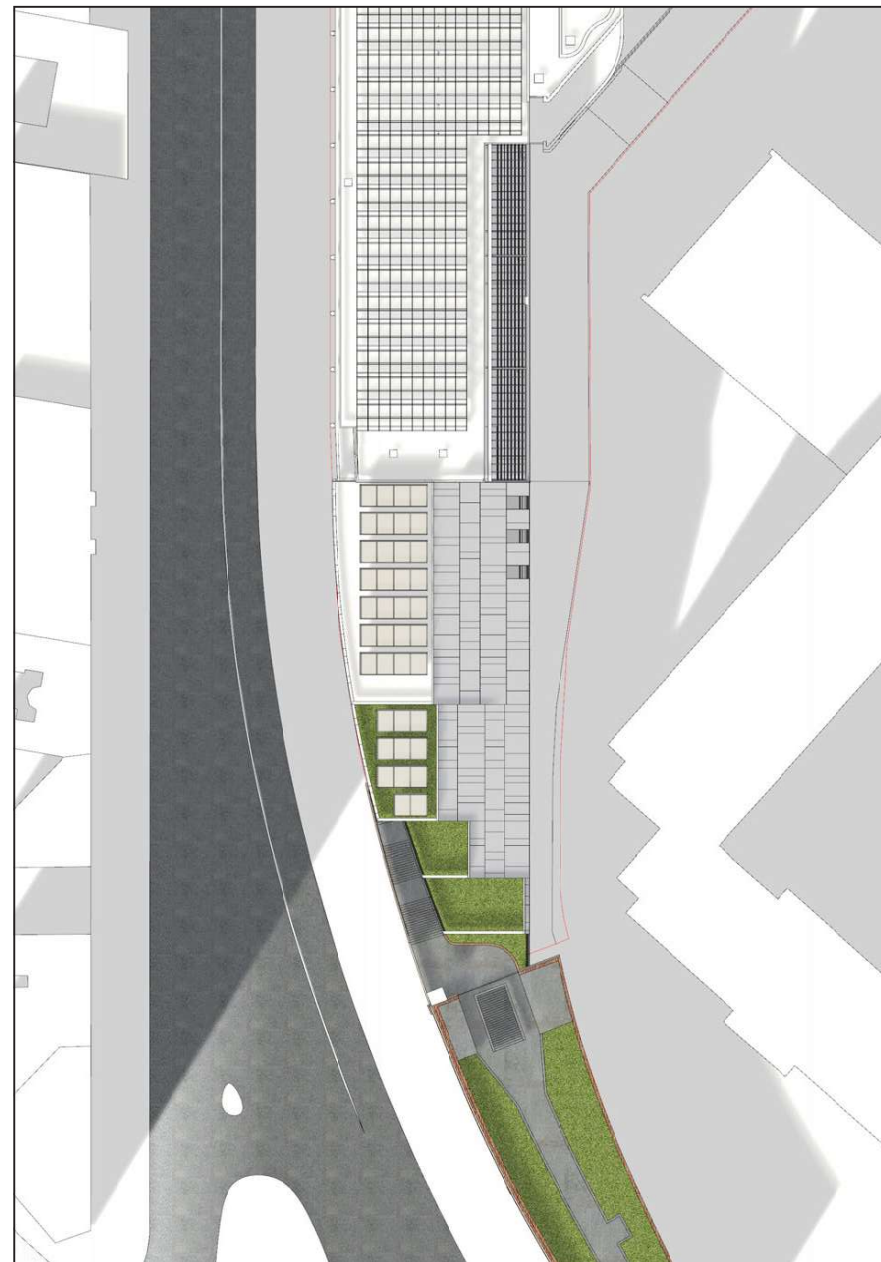


15 février à 12h

ÉTUDE DES OMBRES PORTÉES AU 15 FÉVRIER

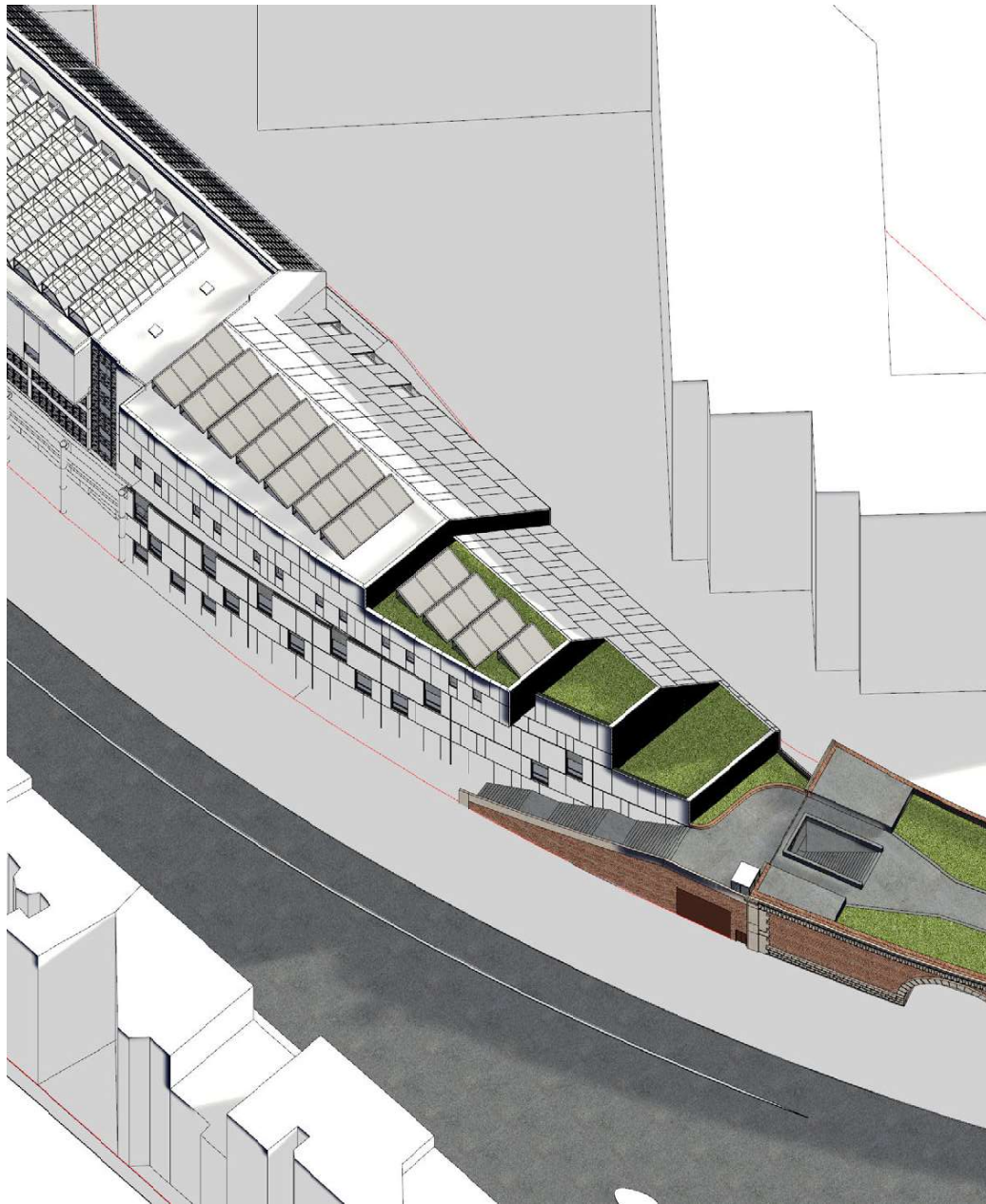


15 février à 14h

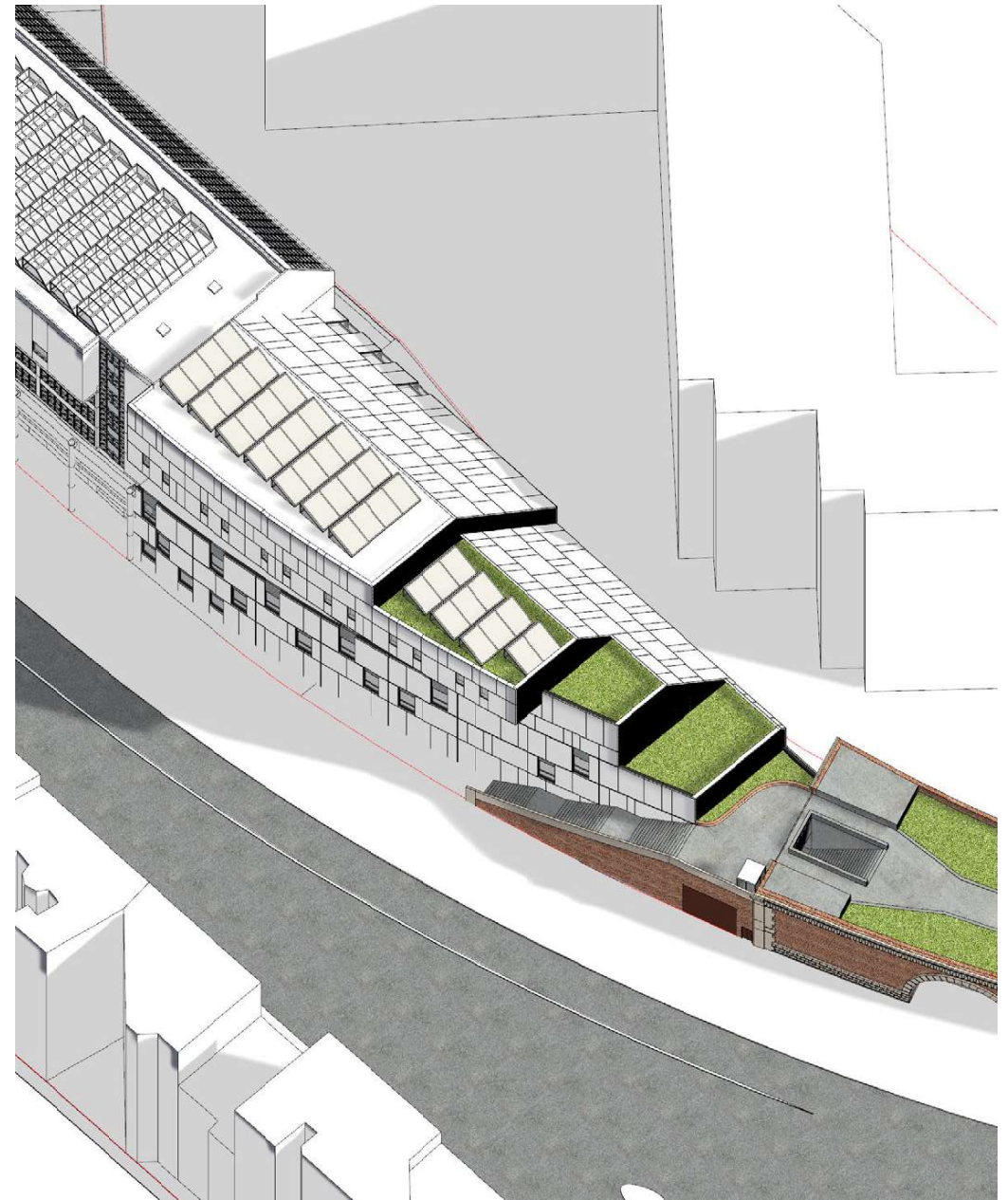


15 février à 16h

ÉTUDE DES OMBRES PORTÉES AU 15 FÉVRIER

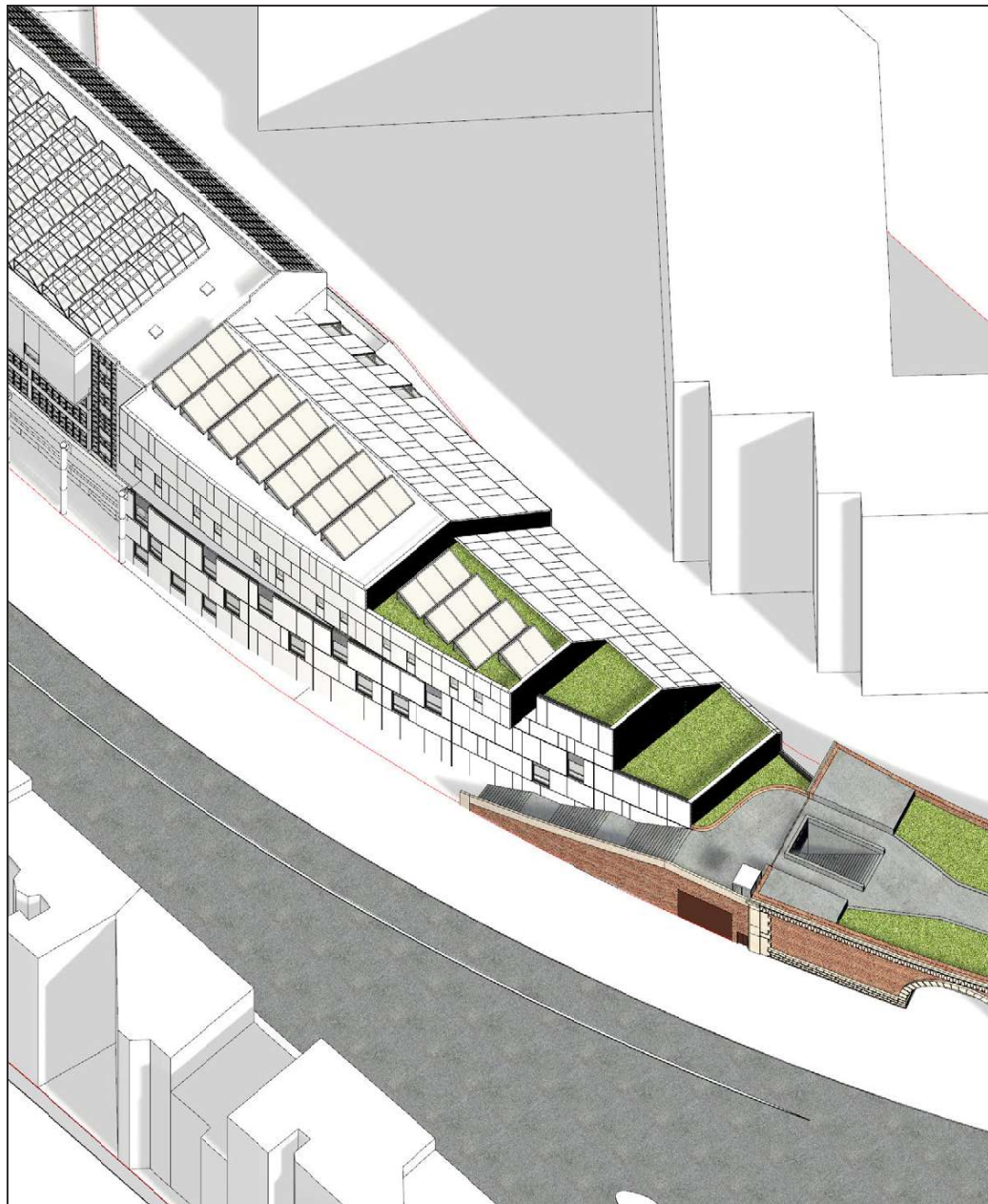


15 février à 10h

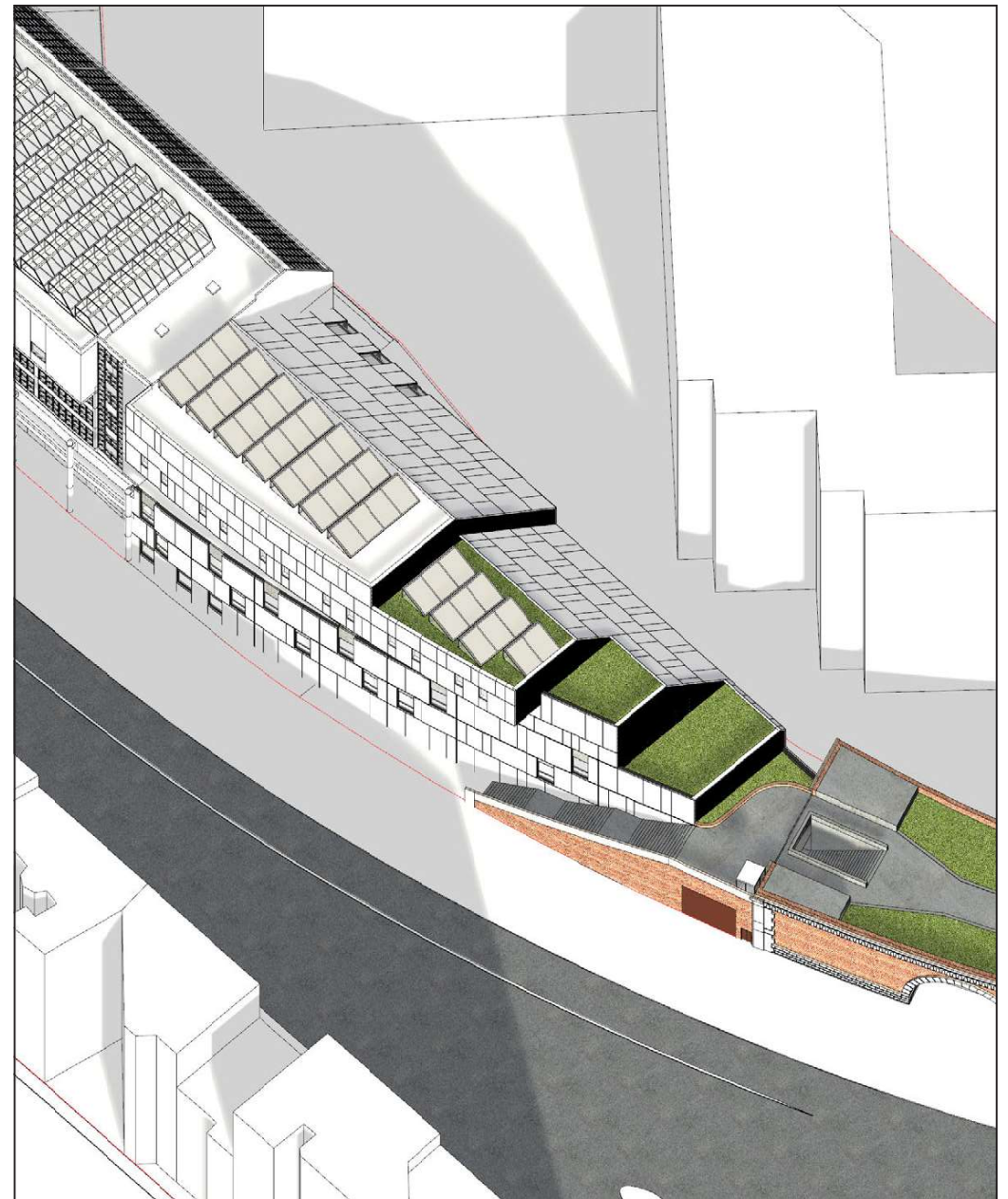


15 février à 12h

ÉTUDE DES OMBRES PORTÉES AU 15 FÉVRIER

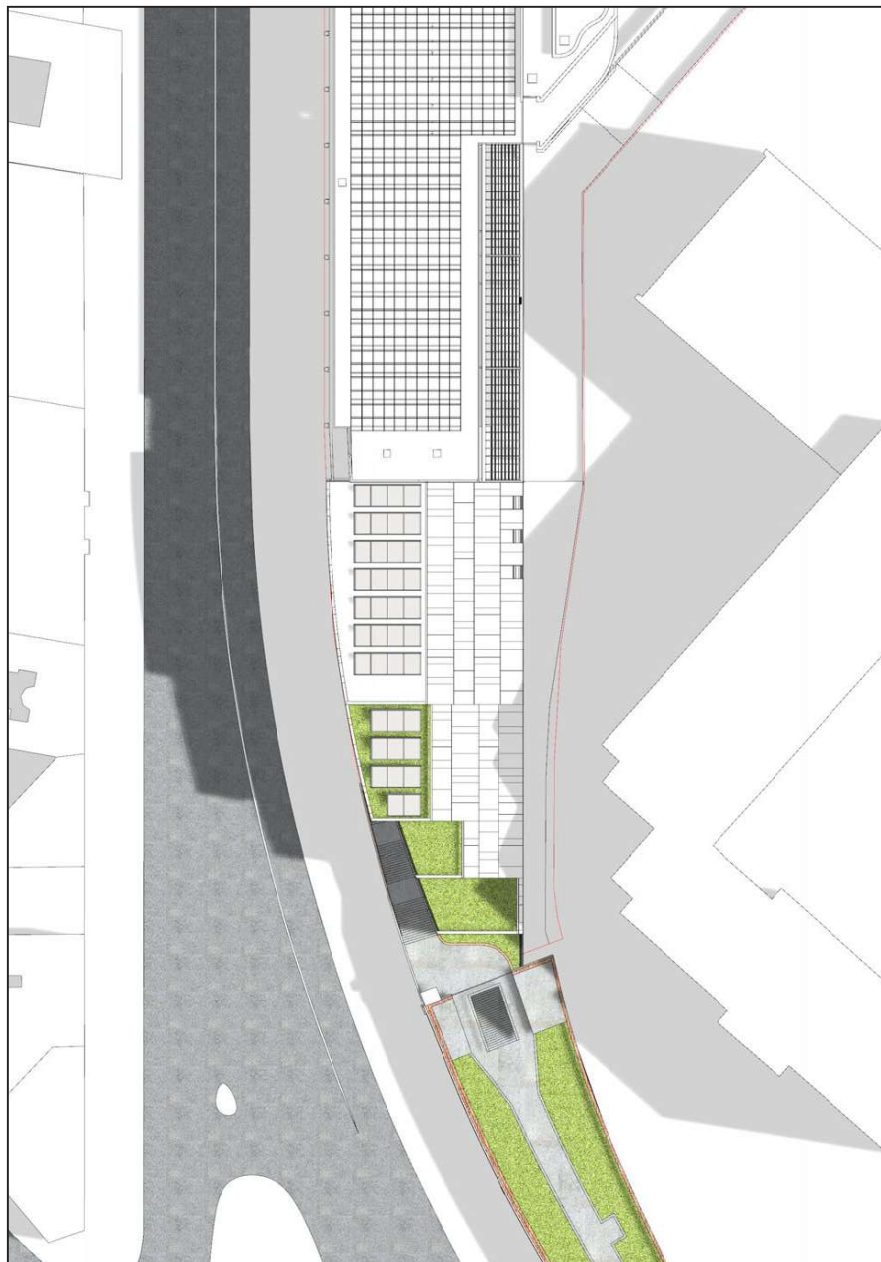


15 février à 14h

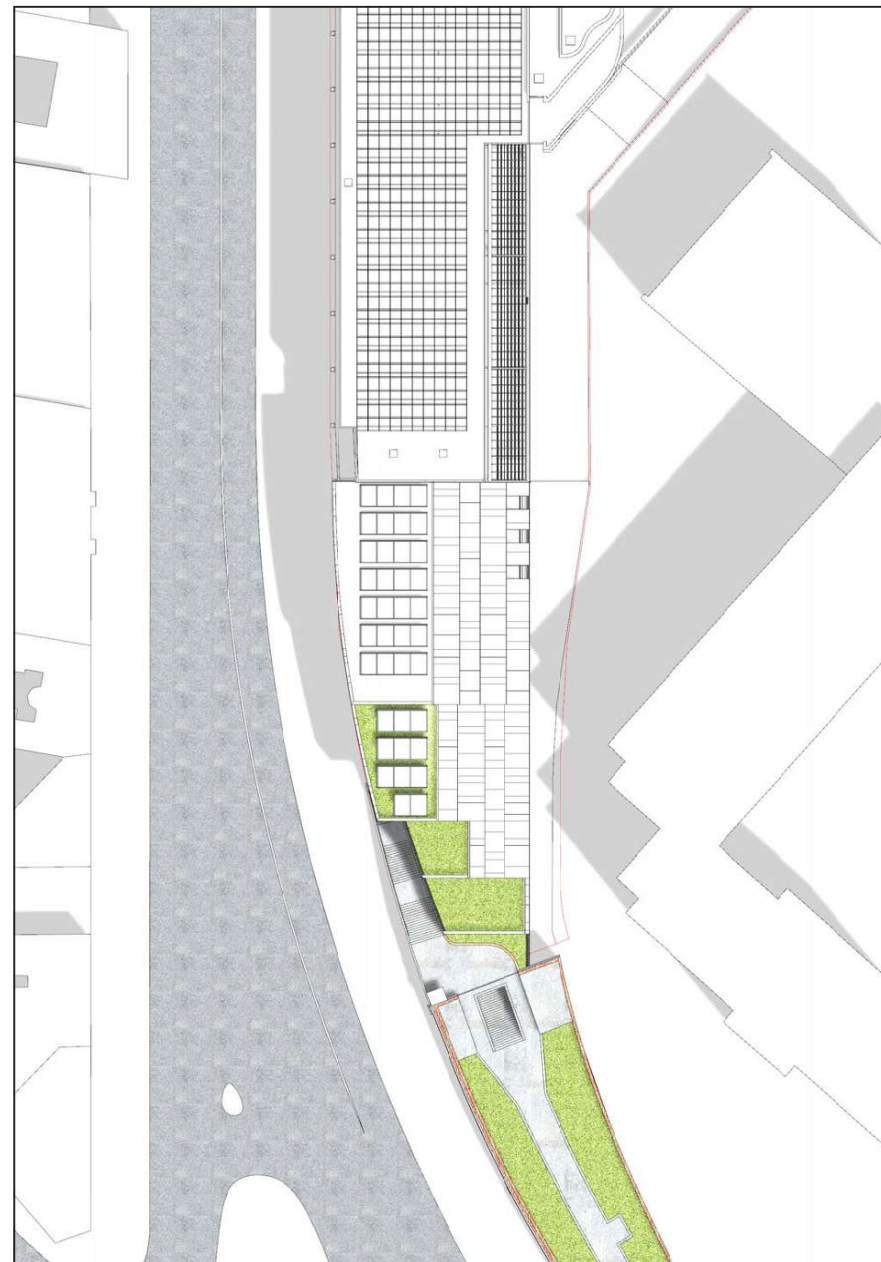


15 février à 16h

ÉTUDE DES OMBRES PORTÉES AU 15 JUILLET

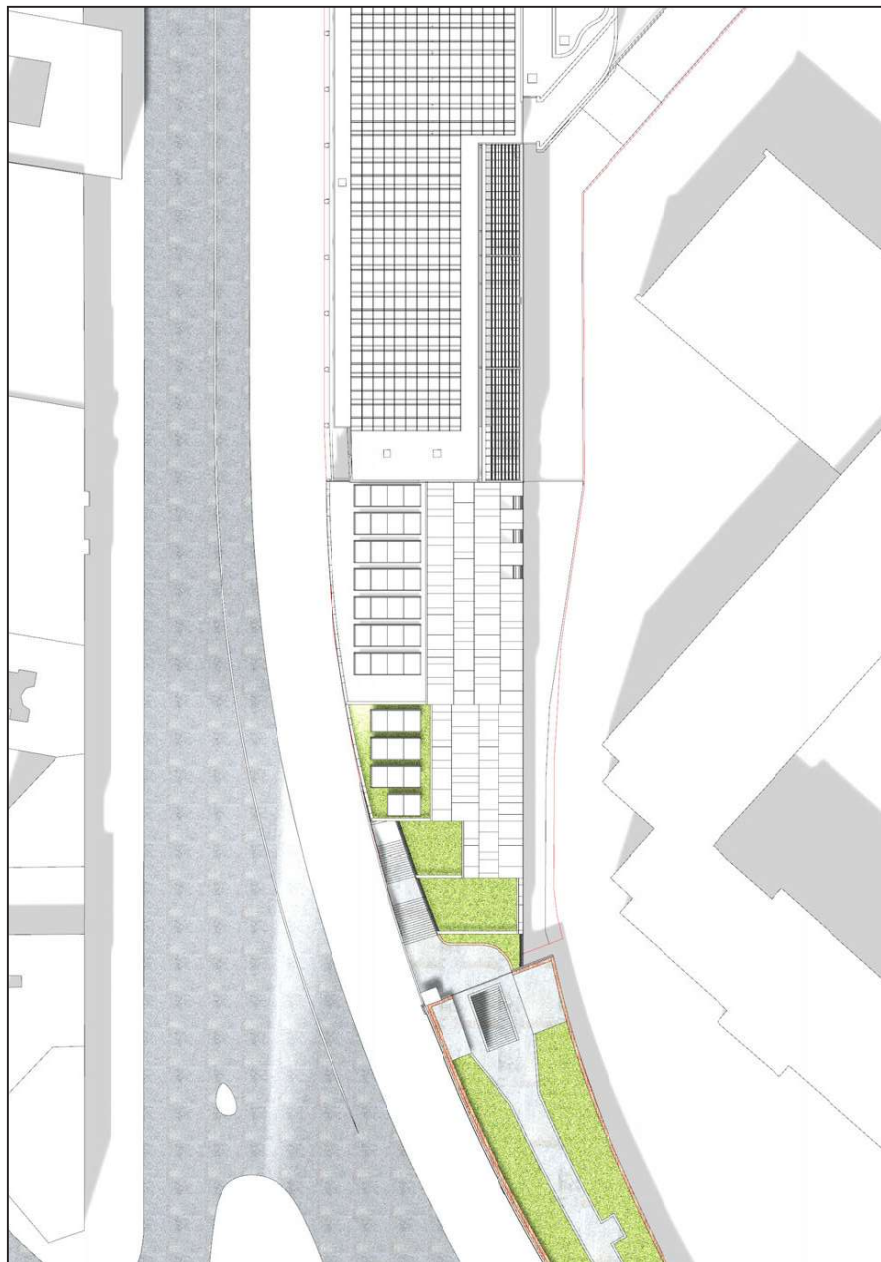


15 juillet à 10h

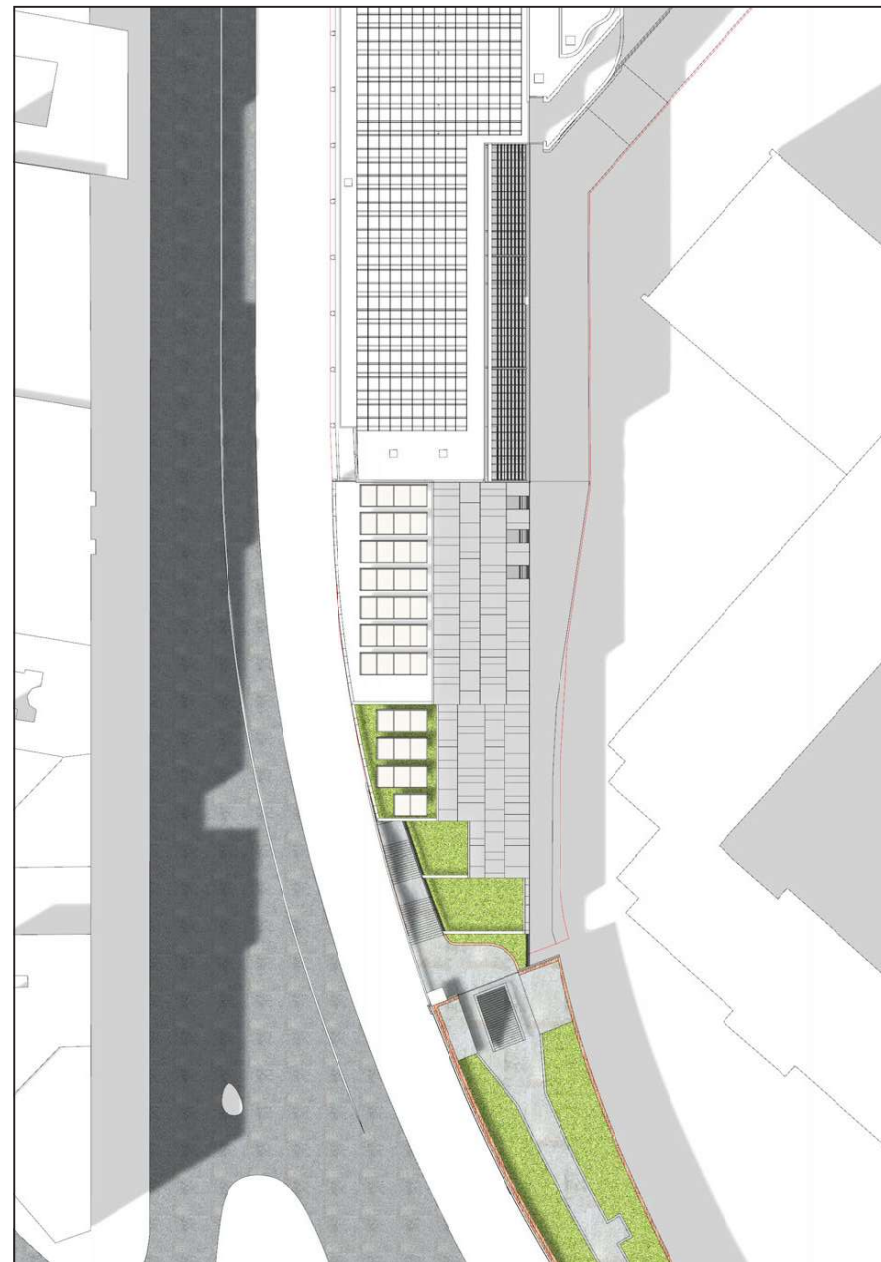


15 juillet à 12h

ÉTUDE DES OMBRES PORTÉES AU 15 JUILLET

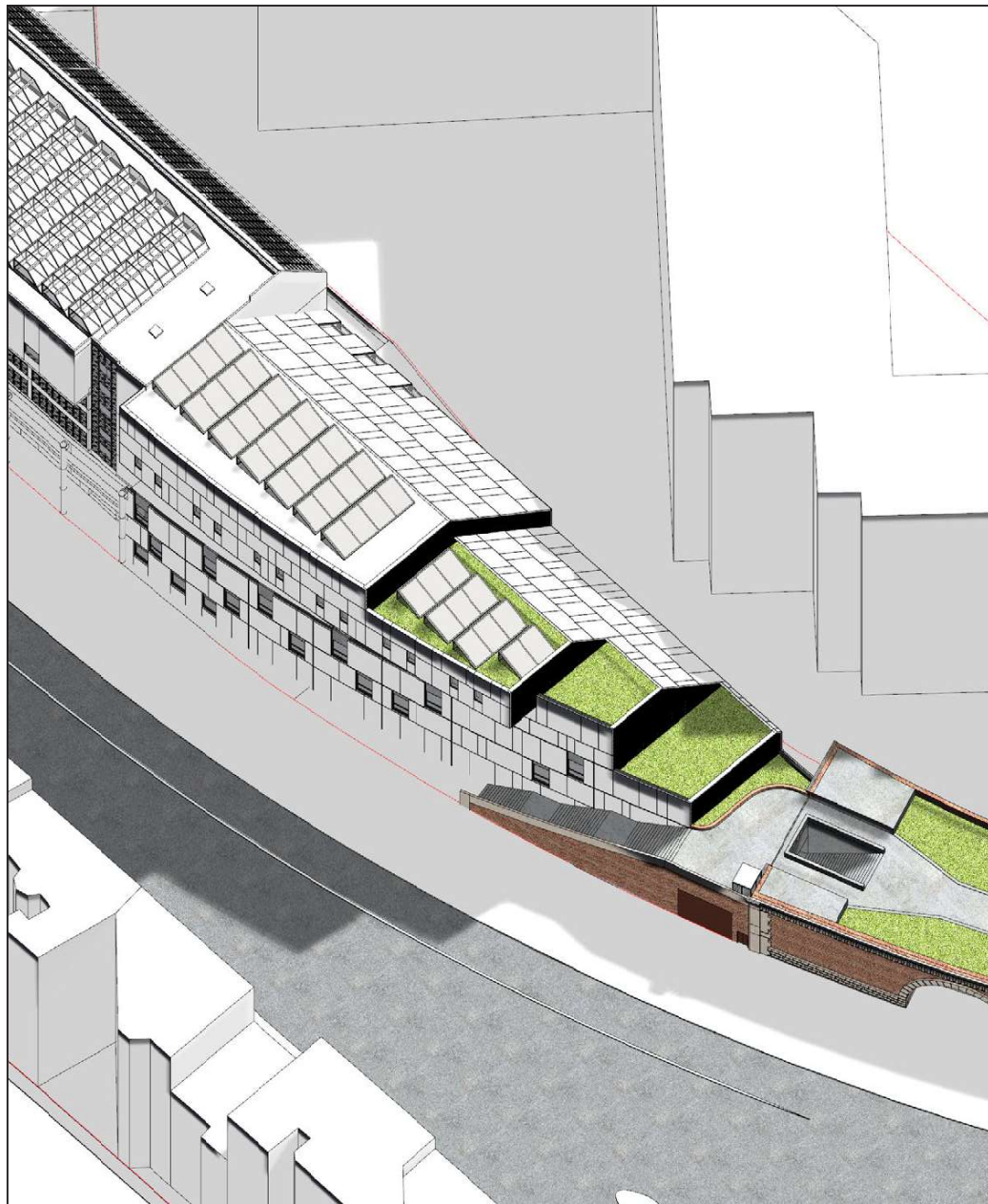


15 juillet à 14h

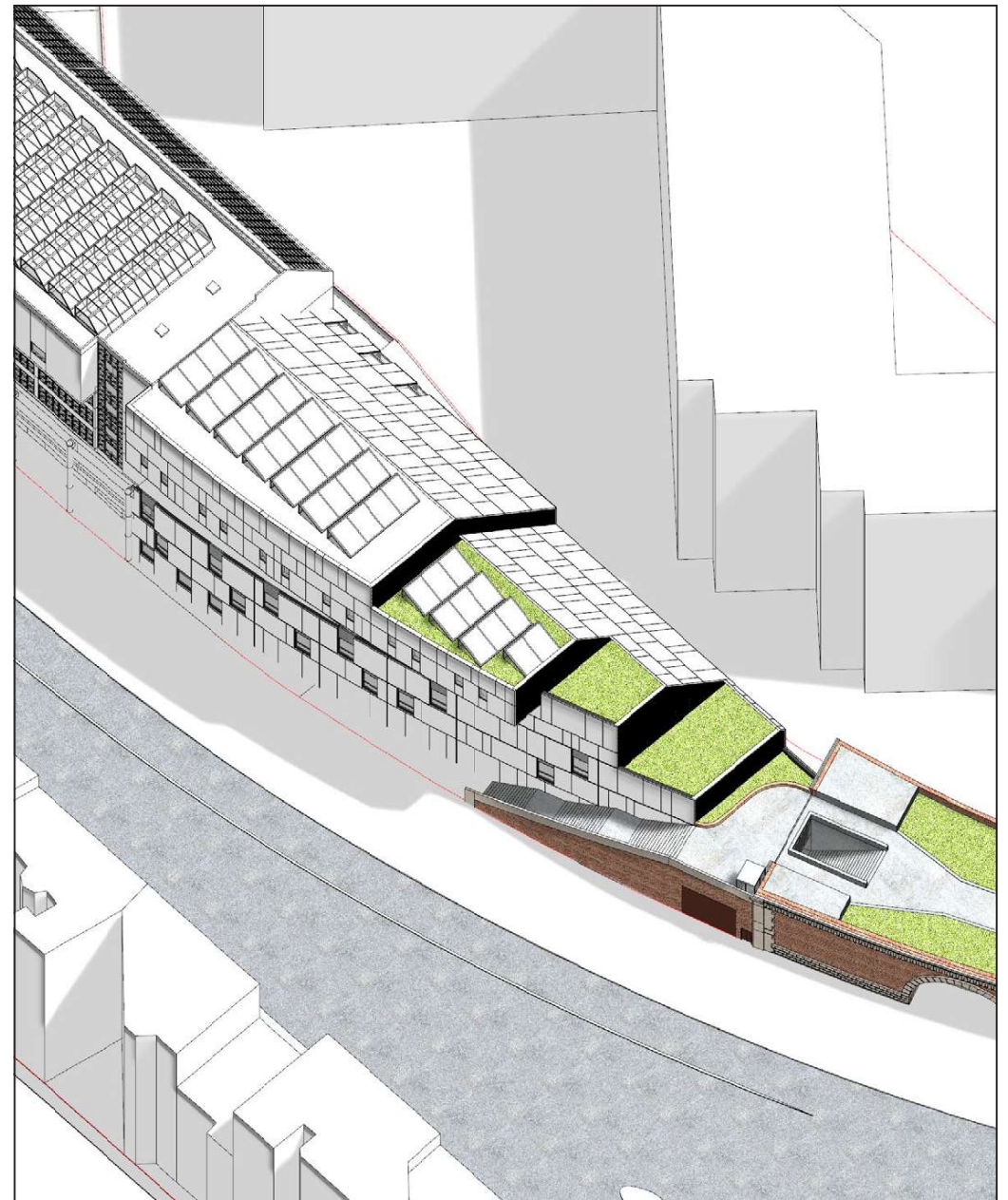


15 juillet à 16h

ÉTUDE DES OMBRES PORTÉES AU 15 JUILLET

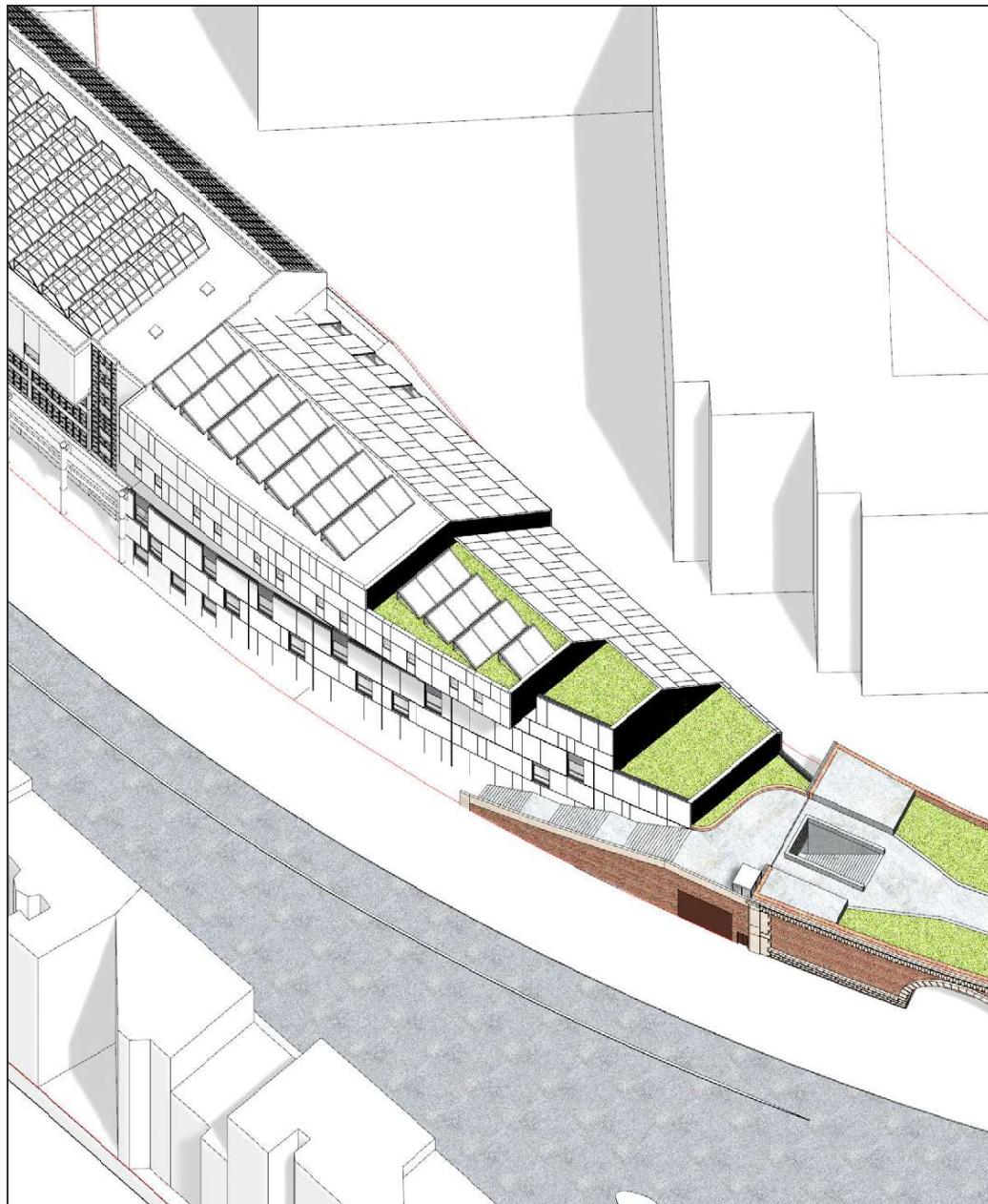


15 juillet à 10h

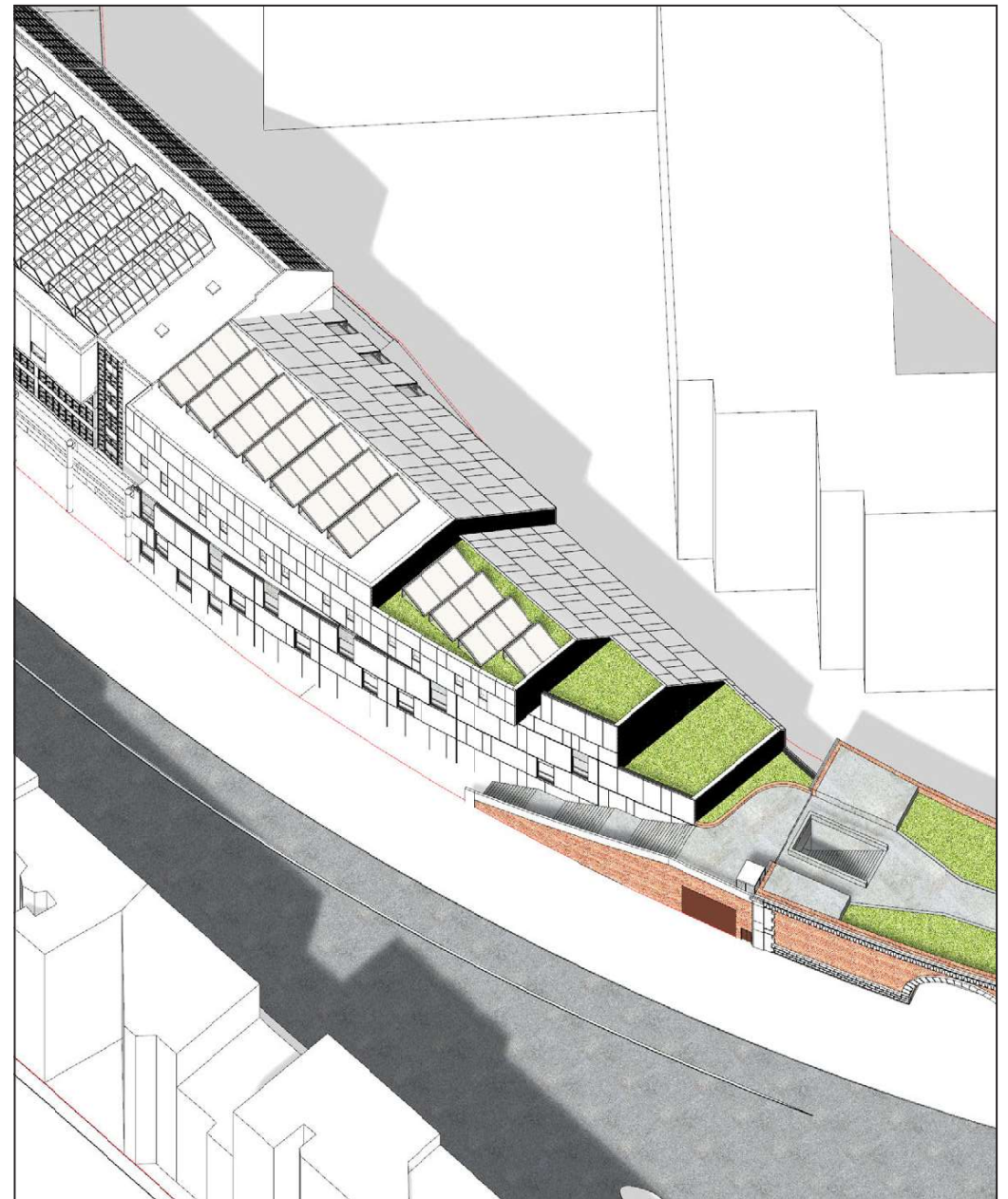


15 juillet à 12h

ÉTUDE DES OMBRES PORTÉES AU 15 JUILLET



15 juillet à 14h



15 juillet à 16h